



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 013-241300417-20250515-CC2025\_087-DE



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

## JEUDI 15 MAI 2025

**CC2025\_087** : Assemblées / Approbation du procès-verbal du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette du jeudi 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze mai à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 7 mai 2025.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Dominique BONNET, Monsieur Guy BONO, Madame Eva CARDINI, Madame Céline CHIOUSSE, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Madame Séverine DELLANEGRA, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Monsieur Cyril GIRARD, Madame Mandy GRAILLON, Monsieur Robert ISNARD, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Nicolas KOUKAS, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Guy LUPERINI, Madame Clotilde MADELEINE, Madame Valérie MARTEL-MOURGUES, Monsieur Geoffrey MORRA, Monsieur Michel NAVARRO, Madame Anne-Claire ORIOL, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Christiane SALLE, Monsieur Erick SOUQUE

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Sébastien ABONNEAU (pouvoir donné à Monsieur Michel NAVARRO)
- Madame Sophie ASPORD (pouvoir donné à Monsieur Pierre RAVIOL)
- Madame Paule BIROT-VALON (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Frédéric IMBERT (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel JALABERT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Madame Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Madame Françoise PAMS (pouvoir donné à Monsieur Nicolas KOUKAS)
- Madame Laurie PONS (pouvoir donné à Monsieur Patrick DE CAROLIS)
- Madame Tania TEIXIER (pouvoir donné à Madame Mandy GRAILLON)

### Étaient absents excusés:

- Madame Lucie BARZIZZA



Arles Crau Camargue Montagnette

- Monsieur Olivier DEBICKI
- Madame Olga MARTINEZ

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 013-241300417-20250515-CC2025\_087-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MAI 2025**

**CC2025\_087** : Assemblées / Approbation du procès-verbal du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette du jeudi 27 mars 2025

Rapporteur : Monsieur Patrick DE CAROLIS

Nomenclature ACTES : 5.2

*Il s'agit d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) du jeudi 27 mars 2025.*

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2121-15 modifié par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - article 1 ;

Considérant que selon l'article L2121-15 du CGCT « le procès-verbal de chaque séance du conseil communautaire doit être arrêté au commencement de la séance suivante » ;

Considérant que le procès-verbal du conseil communautaire du jeudi 27 mars 2025 a été transmis à l'ensemble des conseillers communautaires d'ACCM.

Celui-ci appelle-t-il des observations, des remarques ou des commentaires ?

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**ARTICLE UNIQUE - APPROUVER** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire d'ACCM du jeudi 27 mars 2025 annexé à la présente délibération.

**Pour (41)** : Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Sophie ASPORD, Jacques AUFRERE, Catherine BALGUERIE-RAULET, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Dominique BONNET, Guy BONO, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Céline CHIOUSSE, Patrick DE CAROLIS, Claire DE CAUSANS, Séverine DELLANEGRA, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Cyril GIRARD, Mandy GRAILLON, Frédéric IMBERT, Robert ISNARD, Jean-Michel JALABERT, Nicolas KOUKAS, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Guy LUPERINI, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Serge MEYSSONNIER, Geoffrey MORRA, Michel NAVARRO, Anne-Claire ORIOL, Françoise PAMS, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Mohamed RAFAI, Pierre RAVIOL, Christiane SALLE, Erick SOUQUE, Tania TEIXIER

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**



Arles Crau Camargue Montagnette

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télécours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**

Envoyé en préfecture le 15/05/2025  
Reçu en préfecture le 15/05/2025  
Publié le   
ID : 013-241300417-20250515-CC2025\_087-DE



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 27 MARS 2025

10h

## **PROCÈS-VERBAL**

# **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION** **ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025**

La séance est ouverte à 10h20, dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président de la Communauté d'Agglomération d'Arles Crau Camargue Montagnette.

**M. le PRÉSIDENT.**- Bonjour à toutes et tous. Merci de bien vouloir prendre place. Nous avons quelques minutes de retard.

La séance est ouverte. Je vais demander à Mme Graillon de faire l'appel, si l'on en est d'accord.

*(Mme Mandy Graillon procède à l'appel.)*

Merci beaucoup, Mandy Graillon.

### **1 : Assemblées / Compte-rendu des décisions du Président prises par délégation du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette**

**M. le PRÉSIDENT.**- Cette délibération concerne un point traditionnel, c'est-à-dire toutes les décisions que j'ai été amené à prendre entre les deux conseils communautaires.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Souhaitez-vous avoir des précisions sur ces différentes décisions ? Il n'y en a pas. Je vous en remercie. Nous en prenons acte.

### **LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS PRENNENT ACTE DE LA DÉLIBÉRATION.**

**M. le PRÉSIDENT.**- Vous l'avez constaté, il n'y a pas de délibération concernant l'adoption du dernier compte-rendu, qui n'a pu être encore réalisé, étant donné les délais restreints et rapprochés des deux conseils.

### **2 : Assemblées / Compte-rendu des délibérations du bureau communautaire prises par délégation du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette**

**M. le PRÉSIDENT.**- Il n'y avait pas d'ordre du jour ce matin à ce bureau communautaire. Cela nous a d'ailleurs permis de faire un prolongement des points financiers qui vont vous être présentés, et de faire un peu de prévisionnel sur les années futures qui nous attendent.

Cependant, une information que je tiens à vous communiquer, dans le cadre de la Commission nationale du Débat public, concernant - vous le savez - l'installation ou non d'une ligne RTE sur notre territoire.

Ce débat public s'ouvrira le 2 avril 2025, et deux de nos communes sont concernées : celle de Saint-Martin-de-Crau. Il y aura donc le 20 mai une réunion de ce débat public ; et à Arles, le 26 mai, il y aura également une réunion de ce débat public.

Voilà pour ces informations et nous passons tout de suite à la délibération suivante, si vous le voulez bien.

## **LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS PRENNENT ACTE DE LA DÉLIBÉRATION.**

### **3 : Finances / Comptes de gestion 2024 – Budget principal et budgets annexes**

**M. le PRÉSIDENT.**- Elle concerne - vous le savez - les finances, et notamment le compte de gestion 2024. Je donne la parole à notre Vice-présidente en charge des finances, Mandy Graillon.

**Mme GRAILLON.**- Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération n°3, c'est le compte de gestion ; il s'agit donc d'approuver le compte de gestion du budget principal et des sept budgets annexes de notre communauté d'agglomération, qui a été rendu par le comptable de la Trésorerie municipale Arles Camargue.

Vous le savez, il certifie que ce compte de gestion est en tout point égal au compte administratif que nous allons présenter plus dans le détail dans les délibérations suivantes.

**M. le PRÉSIDENT.**- S'il n'y a pas de remarques, je vous propose d'adopter ce compte de gestion avec ses différents budgets annexes.

**Pour (35) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**Abstentions (3) :** Messieurs : GIRARD, KOUKAS, RAFAI

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**M. le PRÉSIDENT.**- Vous gardez la parole, Mandy Graillon, pour présenter les comptes administratifs 2024. Il s'agit des délibérations n°4 à n°11.

**Mme GRAILLON.**- Ce compte administratif 2024, c'est donc le réalisé des comptes de l'année 2024.

Vous savez que chaque début d'année, on vote le budget. Et chaque début de l'année suivante, avant de voter le budget suivant, on doit voter le

réalisé, donc le compte administratif de tout ce que l'on a réalisé en 2024, l'ensemble de nos dépenses en 2024.

Je voudrais rappeler que cette année 2024 a été marquée par une inflation toujours élevée, qui entraîne des conséquences importantes sur la trajectoire financière de nos collectivités, particulièrement sur l'énergie, sur l'alimentation, les contrats de prestations de services ou les dépenses de personnel, puisque nous avons notamment fait des petits gestes pour essayer de les aider à lutter contre cette inflation. Et en investissements également, cela impacte fortement nos budgets, puisque l'on a un accroissement de l'enveloppe financière que l'on doit dédier à nos projets, bien souvent des surcoûts sur nombre de nos opérations. On doit donc s'adapter à cette inflation, qui est toujours importante.

Concernant les dépenses de fonctionnement, pour cette année 2024, elles se sont élevées à 92,87 millions d'euros, avec 87 millions de dépenses réelles. Elles ont contribué à hauteur de 43 % sur le reversement aux communes membres, donc les attributions de compensation et la DSC, 28 % de charges à caractère général. Là, ce sont les contrats, les fluides, l'entretien, mais également les subventions, etc. ; et 18 % sur le 0,12 %, c'est-à-dire les dépenses de personnel, pour un montant de 15,9 millions d'euros.

On constate des augmentations sur différents chapitres, d'une part liées à la rigidité de nos dépenses. Par exemple, lorsque l'on renouvelle un marché public, les prix nous sont imposés. Et on a donc une rigidité dans notre dépense. L'inflation des fluides, l'augmentation des cotisations et les recrutements, on l'avait dit l'année dernière, ils étaient indispensables sur cette année 2024, en particulier sur l'eau et l'assainissement.

D'autre part, il y a l'augmentation liée à l'adoption du pacte financier et fiscal. Vous le savez, il y avait eu une petite augmentation des attributions de compensation et la création d'un fonds de concours.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 94,97 millions d'euros, et elles sont composées à 75,3 % de recettes fiscales, et à 1 % des différentes dotations et participations. Les autres chapitres sont peu significatifs.

Enfin, l'autofinancement s'élève cette année à 4,2 millions d'euros.

Il en résulte donc un résultat excédentaire de 3,61 millions d'euros, que l'on ajoute à l'excédent reporté, pour arriver à un résultat de clôture de la section de fonctionnement à 10,78 millions d'euros, qui - on le verra ensuite - nous servira à équilibrer notre section d'investissements.

Les dépenses d'investissements s'élèvent, au global, à 15,31 millions d'euros, dont 13,61 millions d'euros de dépenses réelles d'investissements, financées principalement par l'autofinancement et les excédents reportés, et je précise, sans aucun recours à l'emprunt sur l'année 2024.

Bien que le montant des subventions encaissées ait été faible en 2024, seulement 1,05 million d'euros, nous avons tout de même construit l'avenir en soldant notre précédent contrat départemental, ce qui nous permettra d'en avoir un nouveau dans les mois qui viennent, et nous avons débuté le nouveau contrat 2023-2028, Nos Territoires D'Abord (NTDA), comme on dit entre nous, qui est le contrat d'aide aux communes avec la région.

Les restes à réaliser d'un montant de 6 millions d'euros en dépenses et de 3,37 millions d'euros en recettes sont reportés sur le budget primitif 2025, pour un solde de 2,63 millions d'euros.

L'excédent reporté de 1,13 million d'euros ne couvrant pas le déficit de l'exercice, on a donc commencé à investir fortement cette année ; on a un déficit de 2,97 millions d'euros, avec un résultat de clôture déficitaire à hauteur de 1,84 million d'euros, qui sera couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

Le déficit et le solde des restes à réaliser seront compensés par une affectation de résultats de fonctionnement sur le budget primitif 2025.

Je voulais vous parler des ratios financiers, qui témoignent auprès de nos partenaires, qu'ils soient bancaires ou que ce soient les autres collectivités, de la santé financière de notre agglomération.

Les principaux indicateurs sont donc l'épargne brute, qui reflète le train de vie de la collectivité, en mesurant la part des recettes courantes non consommées par le financement des recettes de fonctionnement. Son montant est de 7,82 millions d'euros.

Elle se décline en taux d'épargne brut, dont le montant est de 8,23 % ; puis, en épargne nette, qui représente la ressource disponible après le paiement de la dette, soit chez nous 5,76 millions d'euros en 2024. Et enfin, le dernier critère que l'on regarde, c'est l'encours de dette, divisé par l'épargne brute, c'est-à-dire la capacité de désendettement. C'est le critère de solvabilité qui est le plus scruté par les banques. Et elle est, chez nous, seulement de deux ans et demi.

Et je le répète, nous faisons cet effort sur la dette pour pouvoir, dans les années futures, avoir les moyens d'emprunter pour réaliser nos investissements, mais jusqu'à aujourd'hui, et ce depuis 2020, nous n'avons pas emprunté ; et au contraire, nous avons remboursé l'emprunt.

Ces indicateurs, qui demeurent acceptables pour une structure comme la nôtre, doivent toutefois nous laisser en vigilance, sur la nécessité de continuer nos efforts en matière de maîtrise de l'inflation de nos dépenses de fonctionnement. Je l'avais déjà dit l'année dernière, mais je le répète cette année. C'est important pour nous de contraindre nos dépenses de fonctionnement, mais également d'indiquer à nos partenaires qu'ils soient vigilants, tous les syndicats, etc., dans lesquels nous participons, puisque c'est tous ensemble que nous arriverons à restreindre notre section de fonctionnement, pour nous donner les moyens de porter tous les investissements prévus sur les années qui viennent. C'est tout l'enjeu du budget primitif que nous présenterons dans quelques instants.

Le compte administratif, c'est également l'occasion de faire le point sur tous les projets qui ont été réalisés au cours de l'année 2024. Je le ferai rapidement et je ne citerai que les plus importants.

Nous avons eu un plan de mise en conformité important sur les cinq déchetteries du territoire, l'acquisition de bennes à ordures ménagères, de bacs roulants et de composteurs ; le PEM (Pôle d'Échanges Multimodal) d'Arles, avec le lancement de la maîtrise d'œuvre à la fois sur l'aménagement du bâtiment voyageur et le parvis de la gare, plus la signature de la

convention site pilote ; le canal de la Haute-Crau où nous avons enfin vu l'achèvement de ce projet dont nous parlons depuis plusieurs années, l'achèvement de la phase 1, opéré en 2024, et le lancement des travaux de la phase 2.

Et nous avons ensuite bien avancé sur tous les projets partenariaux qui façonneront notre agglomération dans les années qui viennent : le NPNRU, les actions Cœur de Ville et Petites Villes de Demain, avec notamment la signature de la convention Petites Villes de Demain avec la commune de Saint-Martin-de-Crau et la signature de l'avenant n°1 de la convention ANRU sur le quartier de Barriol à Arles ; le quartier ANRU de Tarascon étant, lui, plus avancé, donc pas de signature sur l'année 2024, mais une belle avancée des travaux, et notamment les premières démolitions pour la reconfiguration du quartier dans l'ANRU de Tarascon.

Sur l'axe 2 de notre stratégie d'agglomération et de notre projet territoire, on voit que l'on a lancé la maîtrise d'œuvre du marché sur la requalification de Fourchon. On a aidé 45 entreprises qui ont été accompagnées grâce au nouveau dispositif d'aides aux entreprises, qui avait été créé en 2024. 300 000 euros ont été investis dans les filières stratégiques de l'agglomération. Et 550 km de linéaire pour le réseau « ACCM Très Haut Débit » ont été créés cette année.

La promotion du tourisme, ce sont 14 300 visiteurs qui ont été accueillis dans nos bureaux d'information touristique sur l'ACCM. Et 2024 a également été l'année qui a vu la nouvelle validation de la nouvelle marque « Le Cœur de la Provence » pour les communes qui ont transféré la compétence tourisme à l'ACCM.

Enfin, en matière de culture, nous avons un Conservatoire de musique très dynamique, avec 1 300 élèves inscrits en 2024 au Conservatoire, et l'organisation de 170 concerts et manifestations culturelles sur l'ensemble de notre territoire.

Côté aménagement, la maîtrise d'œuvre de la requalification de la zone Fourchon a débuté et le raccordement entre les rues Galilée et Rainard est en voie de finalisation.

Enfin, sur le troisième axe, celui de la solidarité et de la cohésion, le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a accompagné 750 personnes. Cela représente 73 000 heures d'insertion. L'approbation et la mise en œuvre du Nouveau contrat de ville, qui a été signé sur cette année 2024, la finalisation du troisième plan local pour l'habitat ; les travaux d'élaboration de la nouvelle délégation d'aide à la pierre 2025-2030, l'étude pour l'action et la mise en place du nouveau Plan de sauvegarde sur la copropriété des Ferrages à Tarascon ; et enfin, la signature et la mise en œuvre de la nouvelle DSP de l'aire des gens du voyage, avec la structure qui s'appelle « gens du voyage », et qui, depuis 2024, fournit un très bon travail sur nos aires de gens du voyage.

Et je vais maintenant laisser la parole à Jacques Aufrère, qui va nous parler des comptes administratifs de l'eau et de l'assainissement.

On fera ensuite un débat groupé sur le compte administratif du budget principal et des budgets annexes. Pour cela, Monsieur le Président, vous quitterez la salle.

**M. le PRÉSIDENT.**- Absolument, car je ne participerai pas au débat et je quitterai la salle pour confier la présidence à Mme Dellanegra, qui fera donc voter les délibérations n°4 à n°11.

**M. AUFRERE.**- Merci, Mandy. Merci, Monsieur le Président.

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement reprennent en service d'exploitation la DSP conclue avec la Saur et, en section d'investissement, l'ensemble des travaux relatifs au réseau eau potable et eaux usées.

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif et au budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024.

Le compte administratif, qui vous est soumis pour approbation, rapproche les prévisions inscrites au budget et des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Il présente les résultats comptables de l'exercice et les résultats après prise en compte des restes à réaliser. Les résultats s'établissent comme suit : en recettes d'exploitation, on a 10 207 528 euros, soit un peu plus de 10 millions ; en investissement, presque 3 millions, soit au total 13 101 000 euros.

En dépenses, ce sont 9 735 000 euros, un peu plus, et en investissement, 2 362 000 euros, donc un total de presque 12 100 000 euros. Ce qui fait un résultat d'exercice 2024 en exploitation de 472 379,99 euros, et en investissement, 531 197,96 euros ; un total d'un peu plus d'un million.

Avec les reports antérieurs, nous avons un résultat de clôture en exploitation de 4 784 745,93 euros, et en investissement : 1 532 131,74 euros, soit au total 6 318 877,69 euros.

Il reste ensuite encore des restes à réaliser en recettes, des restes à réaliser en dépenses ; avec ces soldes de restes à réaliser, nous avons un résultat cumulé en exploitation de 4 784 748,93 euros et en investissement 1 008 407,37 euros, soit un total de 5 795 182 euros.

Je vais continuer sur le compte administratif concernant le budget annexe de l'assainissement.

Tout comme dans le budget annexe de l'eau, les dépenses du budget d'assainissement sont essentiellement constituées de la DSP Saur, soit 6,36 millions d'euros. Et les autres dépenses concernent les charges financières, la refacturation des frais de personnel et l'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement.

Les recettes d'exploitation sont constituées à 84 % des recettes de la DSP. Le solde représente, bien entendu, les primes d'épuration et la participation d'assainissement collectif, ce que l'on appelle la PFAC pour chaque personne qui construit une maison ou qui fait une extension.

Le résultat de l'exercice est de 2,27 millions d'euros, auxquels on ajoute le report antérieur, pour donner un résultat de clôture de 8,5 millions d'euros.

Grâce à notre financement d'un montant de 2 millions d'euros et au recouvrement des subventions d'investissement pour 1,75 million d'euros, les recettes d'investissement s'élèvent à 4,34 millions d'euros. Les dépenses d'équipement sont de 4,27 millions d'euros et représentent 70 % des dépenses d'investissement. Le solde est constitué essentiellement du remboursement des emprunts.

Le déficit de l'exercice de 1,72 million d'euros complété de déficits, le reporté de 2023 s'élève donc à 2,15 millions d'euros et fera l'objet d'une affectation de résultats de l'excédent de fonctionnement. Les restes à réaliser s'élèvent à 1,928 millions en dépenses et 1,26 en recettes et seront reportés au budget primitif 2025.

Parlons justement des réalisations 2024 : en amélioration du cadre de vie, nous avons le renouvellement de la canalisation principale d'eaux usées d'Arles sur près de 2 km entre la Roquette et le rond-point des Allèges, avenue Vissac ; l'aménagement d'un troisième réservoir d'eau potable, au lieu-dit de Margaillan, qui est presque terminé, puisqu'ils ont fait les derniers essais de remplissage d'eau et que tout fonctionne bien ; le renouvellement des canalisations d'eau potable et d'eaux usées sur les hameaux d'Arles ; le renouvellement des canalisations d'eau potable, d'eaux usées et pluviales sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer ; la création d'unités de traitement des eaux usées au secteur clos Perrot à Saint-Martin-de-Crau.

Je cède maintenant la parole à Marie-Amélie.

### **Mme FERRAND-COCCIA.** - Merci.

Il s'agit là de présenter le compte administratif 2024 du budget annexe du réseau des transports. Dans un premier temps, nous allons présenter la section de dépenses d'exploitation concernant le réseau de transports, qui reprend évidemment la DSP conclue avec Transdev pour un montant de 10,5 millions sur les 11,10 millions de dépenses. C'est donc quand même une très forte part en lien à la DSP. Le reste correspond globalement aux cotisations et à la refacturation des frais de personnel.

En recettes d'exploitation, on retrouve principalement le versement de mobilité pour 5,10 millions et la subvention d'équilibre du budget principal pour près de 4 millions d'euros, les autres recettes arrivant en complément.

L'ensemble dégage un excédent de 148 000 euros, complété du report antérieur pour donner un résultat de clôture d'environ 1,2 millions.

Concernant les recettes d'investissement, elles sont d'un montant de 228 862 euros et sont issues de l'autofinancement. Elles permettent de couvrir les dépenses d'investissement d'un montant de 1,2 million, constituées principalement par la participation au renouvellement de la flotte prévue dans la DSP pour 846 000 euros.

Cela fait un déficit de l'exercice de près d'un million d'euros, diminué du report antérieur de 0,73 million, donc plus de 700 000 euros, soit un déficit à reporter de 242 000 euros, qui fera l'objet d'une affectation de résultats de l'excédent de fonctionnement.

Les restes à réaliser ne reprennent que des dépenses pour 119 572 euros et seront reportés dans le budget primitif de 2025.

Pour mettre un peu des actions sur ces chiffres, pour rappel, il y a effectivement eu la mise en œuvre de la nouvelle DSP, qui a réellement démarré en septembre pour la partie transports en commun, mais qui a eu des premières actions comme la mise en place de locations de vélos électriques et des lignes nocturnes pendant l'été, notamment sur Salin et les Saintes-Maries-de-la-Mer.

Nous avons déployé 38 valideurs pour l'Open Payment dans des véhicules des lignes régulières, hors scolaires, qui favorisent le report modal, car cela facilite l'accès aux titres de transport. Et nous avons renouvelé la charte graphique sur 402 têtes de poteaux d'arrêt de bus du réseau, soit 804 faces modifiées sur les six communes.

Je cède la parole à Jean-Michel Jalabert pour les comptes administratifs des budgets des zones d'activité.

**M. JALABERT.**- Merci, bonjour à toutes et à tous.

Concernant les comptes administratifs 2024 des budgets annexes des zones d'activité, pour mémoire, l'ensemble des aménagements et les recettes sont comptabilisés en section de fonctionnement et transférés en investissements par des jeux d'écriture de stock.

Pour les quatre zones, pour les quatre budgets annexes, sur la ZAE Ferrand, nous avons un résultat cumulé de 400 434 euros ; pour le Roubian, un résultat cumulé avec le fonctionnement et l'investissement de 1 172 403 euros ; pour la zone de Montmajour, 888 851 euros et, pour la zone des Papèteries Étienne, un résultat cumulé de 525 765 euros.

Plus globalement, que reflètent ces comptes administratifs ? Pour la zone Ferrand et la zone du Roubian, des frais ont été réalisés pour de faibles montants. Il n'y a pas eu de vente sur l'exercice, et l'ensemble des écritures sont relatives au stock. Sur la zone de Montmajour, cela concerne principalement une vente pour un montant de 487 100 euros. C'était la dernière parcelle qui restait dans cette zone. Et pour la zone des Papèteries Étienne, les travaux de la première phase ont débuté et une subvention de 371 476 euros a été perçue.

Merci.

**Mme DELLANEGRA.**- Merci à vous. Je vais maintenant demander à Monsieur le Président de bien vouloir quitter la salle, puisque nous allons procéder à un temps de débat pour les délibérations n°4 à n°11, et nous procéderons ensuite au vote.

Concernant la délibération n°4, le compte administratif 2024 et son budget principal, monsieur Girard, vous avez la parole.

#### **4 : Finances / Compte administratif 2024 – budget principal**

**M. GIRARD.**- Bonjour à tous, merci de me donner la parole.

J'aurais quelques questions par rapport à ce compte administratif ; les chiffres annoncés mettent en avant des crédits ouverts pour les charges de caractère général et les postes de fonctionnement d'un peu plus de 27

millions et, au final, des dépenses effectives qui se montent à 21 900 000 euros, notamment 3 millions de prestations de services non attribuées, et un montant assez élevé également d'études non réalisées.

Au niveau de l'investissement, on avait des crédits ouverts de 17 millions et, en investissements émis, on avait 7 millions d'euros, notamment du fait d'un énorme différentiel entre les immobilisations prévues et ce qui a réellement été effectué.

Au niveau des subventions qui étaient ouvertes, on avait 2,8 millions d'ouverts et seulement un million d'émis. Au final, lorsque l'on fait le calcul, il y a donc presque 17 millions de différentiel sur le budget principal dans un sens ou dans l'autre, entre les crédits ouverts et ce qui a vraiment été effectué. Je me pose la question. J'imagine que dans le projet que vous avez présenté en 2024, il y avait certainement beaucoup de choses annoncées.

À quoi a renoncé l'agglomération, qui expliquerait ces 17 millions de différentiel ? On a bien vu ce qui avait été fait, mais je pense qu'au-delà des chiffres, les citoyens de l'agglomération seraient très contents d'avoir un peu d'éléments sur ce qui avait été prévu et ce qui n'a pas pu être réalisé cette année et qui explique ces différentiels à chaque fois de plusieurs millions d'euros.

Merci.

**Mme GRAILLON**.- Je vais vous répondre.

Déjà, vous accumulez du plus et du moins. Ce ne sont pas 17 millions, parce que du coup, le différentiel entre 27 et 21 et l'investissement, ce sont des dépenses et, les subventions, ce sont des recettes non perçues. Justement, quand vous n'avez pas la dépense, vous n'avez pas la recette en face, cela s'équilibre. Ce ne sont donc pas du tout 17 millions.

Sur la section de fonctionnement, il y a en effet 6 millions d'euros non réalisés. C'est plutôt vertueux, parce que l'on inscrit les crédits pour être sûr de la transparence financière, mais après, au cours de l'année, certaines études ne se font pas forcément. Certains recrutements prennent un peu de retard, etc. C'est dans toutes les collectivités.

Et sur l'investissement, vous dites 7 millions. Non, non, non. L'investissement réalisé, ce sont 15 millions. C'est simplement que parfois, vous engagez, par exemple, au mois de décembre et c'est donc dans les reports. On avait donc bien inscrit 17 millions d'euros et on a des dépenses réelles d'investissement de 15 millions d'euros. Je ne vois pas où sont vos 17 millions d'euros.

Et sur les subventions, le différentiel, comme je l'ai dit, c'est de la recette en moins. Ce sont donc des subventions que l'on aura, par exemple, peut-être cette année, parce que sur le NPNRU, on s'était peut-être dit qu'en fin d'année, on allait consommer quelques crédits de subventions et on les consommera en début d'année 2025. En revanche, je ne vous suis pas du tout sur vos 17 millions.

**M. GIRARD.**- Quand je dis 7 millions, c'est parfois en plus, parfois en moins. C'est un truc global. Il n'y a pas de piège. Il y a certainement des choses qui n'ont pas pu être réalisées.

Avez-vous réalisé tout ce que vous aviez prévu dans le budget 2024 ? Non, on ne le fait jamais, mais on aimerait juste savoir ce qui n'a pas pu être fait dans ce qui a été annoncé. Elle est très simple, la question. Il n'y a pas de piège particulier. Tout a donc été fait, alors...

**Mme GRAILLON.**- Je crois que j'ai répondu, parce que vous dites 17 millions, ce n'est pas du tout 17 millions, puisque les plus et les moins s'équilibrent. Il y a donc toujours quelques petits projets, mais il y avait le gros projet de l'année 2024, qui était le canal de Haute-Crau qui a été réalisé. Le NPNRU, aussi.

Enfin, honnêtement, dans les gros projets qui ont glissé, il n'y en a pas, puisque l'on avait – et je le répète - inscrit 17 millions d'euros et consommé 15 millions. Donc oui, dans les 2 millions qui n'ont pas été consommés, il y avait peut-être un peu... mais pas de projets structurants qui ont été décalés.

Je ne sais pas comment le reformuler autrement ; vous dites entre 17 et 7, mais le réalisé en investissement, c'est 15 millions, les dépenses réelles d'investissement.

**M. GIRARD.**- J'ai sous les yeux : crédits ouverts, 17 millions, un total de dépenses d'équipement, mandats émis, 7 millions. La question se pose donc.

**Mme GRAILLON.**- Oui, mais parce qu'il y a les reports. Cela signifie que ce sont les opérations que l'on a quand même commencées, mais où l'argent n'a pas été décaissé sur l'année. C'est quand même commencé. C'est donc une question de mois.

**M. GIRARD.**- Merci. 5 millions de restes à réaliser, 3,8 millions de crédits annulés. Voilà. C'est quand même une certaine somme. Je me permets de les questionner.

**Mme GRAILLON.**- Oui, c'est donc cela. Sur 17 millions inscrits, il n'y en a qu'un peu plus de 2 millions qui n'ont pas été réalisés. Comme je le répète, c'est... Non, j'ai 17 millions... mais effectivement, il y a entre 2 et 3 millions qui n'ont pas été réalisés.

Du coup, je vous réponds : ce ne sont pas des projets structurants. Ce n'est pas entre 17 et 7, comme vous avez dit plus haut. C'est entre 17 et 15 à peu près. Vous avez donc 2,5 millions et 3 millions. Et c'est à la marge. Je ne peux pas vous dire exactement.

C'est peut-être dix containers en moins que l'on a achetés. C'est peut-être une benne qui a eu du retard. Sincèrement, il n'y a aucun projet structurant qui a pris du retard. Sinon, ce seraient des montants bien plus élevés.

Et je répète, c'étaient 17 millions inscrits au budget, 15 millions d'investissements réalisés et pas 7 millions, comme vous l'avez dit plus haut.

Sur le fonctionnement, c'est plutôt rassurant de ne pas être au taux de consommation habituel. Dans une collectivité publique, l'investissement, cela se rapproche bien souvent, parce que l'on arrive mieux à anticiper les gros projets. Sur le fonctionnement, c'est tout à fait normal et même rassurant, étant donné que l'on demande en permanence aux services et aux élus de faire très attention à la section de fonctionnement. C'est donc plutôt rassurant qu'ils aient réussi à réduire ces dépenses de fonctionnement, à 21 millions, au lieu des 27 initialement inscrits. Ce n'est pas au péril de projets, puisque l'investissement, lui, s'est réalisé.

Et sur les subventions, comme je vous le disais, ce sont des recettes non perçues. Je répète, parce que vous n'avez pas l'air de... On avait inscrit 2,8 millions d'euros. Peut-être sur des projets comme le NPNRU ou le canal de Haute-Crau, où le versement va opérer en 2025 ; mais là, c'est du plus, cela ne peut donc pas s'ajouter au reste.

**Mme DELLANEGRA.**-\_Merci. Y a-t-il d'autres questions autour de ce compte administratif 2024 du budget principal ? *(Pas de question.)*

Je vous propose donc de procéder à son vote immédiatement.

**Ne prenant pas part au vote (1) :** Monsieur Patrick DE CAROLIS

**Pour (34) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**Abstentions (3) :** Messieurs : GIRARD, KOUKAS, RAFAI

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**Mme GRAILLON.**- Pardon, j'apporterais juste un petit complément que les services m'indiquent. C'est vrai que c'est en particulier sur le pluvial, où il y a eu les 2 millions d'euros, parce que vous savez, du coup, que le pluvial est très lié à l'eau et l'assainissement. On en avait parlé l'année dernière. Au cours de l'année, il y a eu des soucis RH en 2024 et, le temps de recruter, il y a pas mal de projets, dont pluvial, eau et assainissement. Donc, eau et assainissement, c'est un budget annexe, mais le pluvial est sur le budget principal.

Lorsqu'il y a des projets eau et assainissement qui se décalent, comme l'a indiqué M. Aufrere, cela a toujours un impact sur le pluvial. Sur les 2,5 millions d'investissements non réalisés, ou 3,8 millions si vous voulez, il y en a une grosse partie, c'est du pluvial.

**5 : Finances / Compte administratif 2024 – Budget annexe de l'eau**

**Mme DELLANEGRA.**- Nous passons malgré tout à la délibération n°5, qui concerne le compte administratif 2024 du budget - annexe de l'eau. Y a-t-il des questions ? Monsieur Girard.

**M. GIRARD.**- J'aurais pu vous faire les mêmes remarques pour me faire expliquer un peu le différentiel entre le budget annoncé en début d'année dernière et les comptes que l'on nous annonce aujourd'hui.

Il y avait des dépenses prévues à l'investissement sur l'eau, et après, je parlerai de l'assainissement pour que ce soit très, très clair. 8 millions de crédits ouverts et l'on se retrouve avec 2,8 millions réalisés. Il y avait notamment un virement prévu de 4 450 000 de bénéfices d'exploitation. Ces crédits ont été annulés en dépenses, mais ils existent bel et bien quelque part. Je voulais que l'on puisse m'éclairer sur le différentiel entre ce qui était prévu et le réalisé sur le budget de l'eau.

Et j'en profite pour poser les mêmes questions sur le budget de l'assainissement, parce que, comme cela, M. Aufrère me fera une réponse globale et cela sera plus clair pour tout le monde.

On avait au niveau de l'assainissement, des dépenses d'exploitation : 17 millions de crédits ouverts, 8,9 millions de titres émis. Cela fait donc quand même encore une fois une grosse différence, et en investissements notamment, il y avait 10,3 millions de crédits ouverts et seulement 4,3 millions de réalisés.

L'idée n'est pas de faire un procès ou d'avoir des questions pièges. Je sais que ce sont des travaux très compliqués.

Je pense que les Arlésiens, qui ont été handicapés dans leurs déplacements, ont tout à fait conscience de ce qui a été fait sur les réseaux. Encore une fois, la question, c'est juste de savoir un peu quels chantiers ont pris du retard, et c'est cela qui concerne les citoyens, plus que les chiffres en eux-mêmes.

Qu'est-ce qui sera réalisé en 2025 ? Et avoir un petit état des lieux sur l'eau et l'assainissement.

Merci d'avance pour vos réponses.

**Mme GRAILLON.**- Oui, sur l'eau et l'assainissement, Jacques, si tu peux nous donner quelques détails peut-être sur des grosses opérations qui auraient été décalées par rapport à ce qui avait été prévu.

Au global, il y a eu ce souci de RH, le temps que les gens arrivent, donc des projets qui ont un peu glissé ; mais as-tu peut-être un ou deux exemples ? Parce que là, pour le coup, il y a effectivement une grosse différence entre l'investissement prévu et l'investissement réalisé.

**M. AUFRERE.**- On est là en section d'investissement, parce que finalement, au niveau des réalisations, on a fait pas mal de choses. Je sais que tout le renouvellement des canalisations principales sur Arles a été quand même un sacré investissement, même si ce n'est pas tout à fait terminé.

Il y a le troisième réservoir d'eau potable, Margaillan, qui n'est pas encore tout à fait terminé, puisque je crois qu'au total, il y en a 6 millions, donc il en reste deux.

Après, tous les renouvellements de canalisation d'eau potable sur les hameaux d'Arles, il y a plein de choses qui sont réalisées. Il en reste toujours, parce que ce n'est jamais fini. En plus, on tombe sans cesse sur des casses qui nous retardent dans nos travaux.

Il faut savoir que Arles a un réseau d'assainissement vieillissant, il a plus de 50 ans, Toutes les casses nous retardent dans les travaux que l'on devrait faire. Voilà, principalement, en gros, c'est cela. On prend du retard.

**Mme GRAILLON**.- Je vais compléter en citant deux exemples qui étaient importants dans le budget.

Par exemple, c'est la rue Marius Allard sur Arles et le fameux projet de Saliers, de réfection de la conduite en totalité sur la rue des Trois Fontaines. C'était inscrit en totalité sur le budget 2024, alors que les travaux ont commencé très tardivement en octobre-novembre. Rien que ce projet de Saliers, qui impacte sur l'eau et sur l'assainissement, cela fait un gros décalage.

Et la rue Marius Allard, pour vous donner deux exemples, il y avait également une grosse étude qui était à l'investissement sur le schéma directeur de l'eau, qui, elle aussi, a pris un peu de retard par rapport au marché public, aux passations, au choix du prestataire, etc. Ce sont ces trois gros impacts que j'ai en tête, pour vous donner des exemples précis, mais on peut peut-être compléter la liste. Peut-être à Tarascon, il y en avait également.

C'est vrai que sur les projets de voirie, on est également très dépendants des villes, parce qu'il faut que les villes soient prêtes sur l'aménagement au-dessus, pour que nous, on commence à faire les réseaux. On a ensuite nos propres contraintes sur notre capacité à passer les marchés, etc. Il y a donc eu du retard qui a été pris en 2024, mais que l'on tâchera de rattraper en 2025.

**M. AUFRERE**.- Nous, on fait ce qui est dessous, donc au niveau de tous les réseaux. Et après, la commune doit effectivement faire ce qui est au-dessus ; cela décale donc un petit peu.

**Mme GRAILLON**.- On voit bien que ce ne sont pas des problèmes d'argent, parce que le budget de l'eau et de l'assainissement est excédentaire. C'est pour cela qu'on l'a dit, et on l'a dit plusieurs fois, il y a eu des enjeux RH. Et maintenant, plusieurs personnes ont été recrutées au service de l'eau et de l'assainissement, cela devrait donc aller mieux. D'autant que l'on a les enjeux de Saint-Martin à intégrer dorénavant, puisque la ville de Saint-Martin est en ordre de marche. Et on va également nous transmettre les projets de voirie qu'ils auront, et pour lesquels on devra passer en dessous, pour faire les réseaux.

On a donc vraiment besoin de pouvoir monter en compétences sur ce service de l'eau et de l'assainissement. Les embauches ont été réalisées au cours de l'année 2024. Espérons que 2025 sera à la hauteur des inscriptions budgétaires.

Tu as la pression, Jacques...

**M. AUFRERE**.- Merci, Mandy. Nous en avons effectivement besoin et cela va nous faire avancer.

**Mme DELLANEGRA**.- Donc objectif : tout consommer en 2025. Monsieur Rafai, vous avez la parole.

**M. RAFAI**.- Merci, bonjour à tous.

Je suis très content qu'il reste beaucoup d'argent à l'ACCM. On va nous solliciter pour des travaux dans des villages particulièrement sur cette thématique. Et je souhaiterais quand même, comme la loi le stipule, que ce soient les deux DSP que nous avons, l'eau, l'assainissement et surtout le transport, que nous ayons une installation officielle d'une commission sur ces deux thématiques de contrôle de la DSP. Elle doit se réunir au moins une fois par an pour faire du suivi. C'est suite à plein d'erreurs qui ont été faites dans d'autres villes. Ici, ce n'est pas le cas, pour l'instant, mais j'aimerais bien que ces commissions soient installées officiellement, comme le stipule la loi.

**Mme GRAILLON**.- C'est le cas. Cela s'appelle la CCSPL. Pour ma part, sur les déchets et liés, je pense que tu l'as aussi sur le transport, on l'a également sur l'aire des gens du voyage, qui est une DSP, et aussi sur l'eau et l'assainissement. Elle se réunit chaque année et on vote en conseil communautaire chaque année les rapports des CCSPL, une fois qu'elles sont passées en commission.

**Mme FERRAND-COCCIA**.- Alors, non seulement on a la commission, on a la CCSPL relative à la DSP, où sont présents plusieurs représentants, et notamment des syndicats de commerçants, etc..., et ATTAC également. Et en plus, on a un comité des usagers pour traiter des questions plus opérationnelles. Et à l'occasion de celle-ci, on évoque très, très régulièrement les rouages et les mécanismes de la DSP. On nous demande beaucoup d'explications sur le sujet. Je pense qu'au titre de la DSP transports, nous sommes extrêmement transparents.

**Mme DELLANEGRA**.- Pouvons-nous considérer que les débats ont eu lieu et que les questions ont été posées autour des délibérations n°5 et n°6 ? Je me permets donc de mettre la délibération n°5 au vote.

**Ne prenant pas part au vote (1) :** Monsieur Patrick DE CAROLIS

**Pour (34) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER,

FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**Abstentions (3)** : Messieurs : GIRARD, KOUKAS, RAFAI

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

## **6 : Finances / Compte administratif 2024 – Budget annexe de l'assainissement**

**Ne prenant pas part au vote (1)** : Monsieur Patrick DE CAROLIS

**Pour (34)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**Abstentions (3)** : Messieurs : GIRARD, KOUKAS, RAFAI

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**Mme DELLANEGRA.**- Sur les délibérations suivantes, avez-vous des questions ou des remarques ? *(Pas de questions.)*

## **7 : Finances / Compte administratif 2024 – Budget annexe du réseau des transports urbains**

**Ne prenant pas part au vote (1)** : Monsieur Patrick DE CAROLIS

**Pour (34)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**Abstentions (3)** : Messieurs : GIRARD, KOUKAS, RAFAI

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

## **8 : Finances / Compte administratif 2024 – Budget annexe de la zone de Montmajour**

**Ne prenant pas part au vote (1)** : Monsieur Patrick DE CAROLIS

**Pour (34)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER,

FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**Abstentions (3)** : Messieurs : GIRARD, KOUKAS, RAFAI

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

## **9 : Finances / Compte administratif 2024 – Budget annexe de la zone du Roubian**

**Ne prenant pas part au vote (1)** : Monsieur Patrick DE CAROLIS

**Pour (34)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**Abstentions (3)** : Messieurs : GIRARD, KOUKAS, RAFAI

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

## **10 : Finances / Compte administratif 2024 – Budget annexe de la zone Ferrand**

**Ne prenant pas part au vote (1)** : Monsieur Patrick DE CAROLIS

**Pour (34)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**Abstentions (3)** : Mesdames et Messieurs : GIRARD, KOUKAS, RAFAI

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

## **11 : Finances / Compte administratif 2024 – Budget annexe de la zone des Papèteries Étienne**

**Ne prenant pas part au vote (1)** : Monsieur Patrick DE CAROLIS

**Pour (34)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE,

TEIXIER

**Abstentions (3)** : Messieurs : GIRARD, KOUKAS, RAFAI

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**Mme DELLANEGRA.**- Merci, nous pouvons donc proposer au Président de nous rejoindre.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Madame la Vice-présidente, merci à vous pour ce débat.

Nous passons donc à la délibération n°12. Toujours avec vous, Mandy Graillon.

## **12 : Finances / Affectation du résultat 2024 – budget principal et budgets annexes**

**Mme GRAILLON.**- Il s'agit de l'affectation des résultats 2024 pour le budget primitif 2025. On l'a dit, lorsque la section d'investissement fait ressortir un besoin de financement, parce qu'elle a un résultat de clôture négatif, le résultat de fonctionnement doit combler ce déficit via l'affectation du compte 1068 « dotations et réserves ».

C'est donc le cas cette année pour le budget principal, à hauteur de 4 473 360,16 euros. Pour le budget annexe de l'eau, pour 523 724,39 euros. Pour le budget annexe de l'assainissement, pour 2 816 116,58 euros. Pour le budget annexe des transports, pour 361 599,75 euros.

Je vous propose d'adopter cette affectation de résultats.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Girard, vous avez la parole.

**M. GIRARD.**- Une petite remarque, effectivement. On a des résultats sur le papier qui s'avèrent positifs, avec beaucoup de recettes de fonctionnement qui pourront être virées à l'investissement en 2025. C'est donc quand même des résultats en trompe l'œil, puisque depuis deux ans - on l'a dit - l'augmentation des taxes sur les ordures et sur l'eau a été conséquente pour les usagers. Et on le voit avec un ensemble de réalisations qui ne sont pas toujours à la hauteur des budgets, tels qu'ils nous sont présentés en début d'année.

C'est effectivement la vie des collectivités, on ne peut pas tout faire ; il y a parfois des manques. C'est une réalité que l'on ne peut ignorer, c'est ainsi.

Vous vous félicitez plus haut, Madame Graillon, des économies et du bon résultat des budgets de fonctionnement et du travail qui a été fait par les agents pour minimiser ces budgets. Et on voit que l'on en arrive, cela se chiffre en millions d'euros, ce ne sont donc pas des petites sommes qui seront reportées à l'investissement en 2025.

La question qui va se poser pour nous aujourd'hui, c'est : dans la mesure où ces bons résultats sont également liés à une augmentation forte

de la fiscalité, va-t-on reprendre les mêmes engagements en termes de poids de fiscalité après ces bons résultats pour les usagers et les habitants de l'agglomération, alors que tout n'a pas été fait, alors que l'on s'est contraints dans nos dépenses ? Il y a donc eu des efforts faits, alors que ce que l'on n'a pas investi sera réinjecté dans le budget 2025. Ou est-ce que l'on aura la décence ou la délicatesse de dire que l'on a fait beaucoup d'économies sur l'année 2024, que l'on a d'excellents résultats qui sont liés notamment au poids de la fiscalité et à une gestion et à beaucoup de choses non réalisées ? Va-t-on revenir à un poids fiscal un peu moindre pour les usagers, afin d'intégrer ces bons résultats, ces millions d'euros qui sont reportés ? Ou va-t-on continuer dans cette politique d'avoir des taxes très, très fortes ?

Le suspense sera résolu à la délibération n°14. On sait où l'on en est, mais je trouvais que c'était quand même quelque chose à apporter aux oreilles des usagers, des habitants de l'agglomération.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Madame Graillon.

**Mme GRAILLON.**- Vous avez raison, il est important d'expliquer aux usagers et aux habitants de l'agglomération que justement, l'impôt sert à investir et qu'il ne sert pas à créer du fonctionnement encore et toujours. Et c'est tout l'objet de cette délibération, de montrer que l'on finance justement l'investissement grâce à la section de fonctionnement, et pas l'inverse.

Que l'on commence donc à avoir une agglomération qui investit sur des projets, et je pense que le contribuable préfère justement que son argent serve à investir dans des projets concrets de requalification, de développement. Ce sont les Papèteries Étienne, c'est Fourchon, c'est le transport, c'est le déchet, plutôt que sur la section de fonctionnement. C'est au contraire, à mon avis, très vertueux.

Je préciserai juste que non seulement il n'y a eu en 2024 aucune augmentation sur la taxe ordures ménagères, mais pas non plus en 2023. La seule augmentation était en 2022. Non, mais pour préciser que la seule augmentation que nous avons eue, elle était en 2022 et nous avons, et là encore, c'est important de le dire aux contribuables, un service de déchets qui est encore déficitaire à hauteur de 1,8 million d'euros par an. Du coup, la TEOM qui a été augmentée ne couvre aujourd'hui absolument pas les dépenses en matière de déchets.

Il ne faut pas tout mélanger et remettre juste quelques compléments par rapport à ce que vous avez dit. Pas d'augmentation de la TEOM en 2024. Il n'y avait pas eu d'augmentation non plus en 2023. La seule augmentation était en 2022. Il n'y en aura pas non plus en 2025.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Monsieur Girard, voulez-vous ajouter un mot ? Et Monsieur Rafai ensuite.

**M. GIRARD.**- Oui, mais dans la mesure où l'on est encore sur le budget 2024, je me permets de dire que cela a augmenté il y a deux ans, donc en 2022. C'est de cela dont je parlais.

Je ne suis pas certain que les usagers n'aient pas envie que le fonctionnement soit aussi bien servi que l'investissement, et que les services fonctionnent mieux. C'est votre point de vue. L'usager veut que l'on mette tout dans l'investissement. Je ne suis pas convaincu. L'usager, il aime bien aussi des choses qui fonctionnent très, très bien. Et encore une fois, c'est une question de promesse. Je ne sais pas à quel moment ce que vous engagez en termes d'investissement, vous allez faire mieux qu'en 2024. Il y aura également des contraintes. C'est ce que je veux vous dire.

Je ne suis pas contre que l'on investisse. Je dis juste que dans la mesure où l'on a ce report de résultats qui se chiffre en millions d'euros, on a augmenté il y a deux ans, on n'a pas été à la hauteur des dépenses. On a beaucoup, beaucoup de recettes de fonctionnement que l'on va remettre dans l'investissement. On aurait également pu imaginer de soulager un peu les contribuables. C'est votre choix, vous ne le faites pas, ce n'est pas très grave. Comme cela, c'est dit, et on n'en parle plus.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur Rafai, vous vouliez prendre la parole.

**M. RAFAÏ.**- Oui, merci. Cela m'étonnerait que si l'on pose la question à un habitant de l'ACCM, si on peut augmenter la taxe des ordures ménagères ou de l'eau ou du transport, qu'il dise oui, naturellement, parce que mon argent va être bien utilisé, les investissements...

Je pense que l'on souffre aussi ici de la baisse du pouvoir d'achat de nos concitoyens. Et chaque fois que l'on peut essayer, en tout cas, de minimiser l'impôt sur le concitoyen, c'est toujours intéressant, ou les taxes. Vous dites que la TEOM n'a pas été augmentée, oui, par l'ACCM, mais elle a été augmentée par l'État.

Encore une fois, c'est une taxe pour les gens.

Après, moi, j'y vois dans vos reports de travaux 2024-2025, personne n'est dupe ici. Vous allez faire beaucoup de travaux en 2025. Il y a un agenda qui concorde bien avec tout cela.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur Rafai. Nous passons au vote.

**Pour (35) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**Abstentions (3) :** Messieurs : GIRARD, KOUKAS, RAFAI

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

### **13 : Finances / Budget principal – Subvention d'équilibre au budget annexe réseau de transports urbains**

**M. le PRÉSIDENT.**- Vous gardez la parole pour cette délibération, Mandy Graillon.

**Mme GRAILLON.**- C'est la même subvention d'équilibre pour le budget des transports, qui s'élève à 4 675 100 euros.

**Pour (35) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**Abstentions (3) :** Messieurs : GIRARD, KOUKAS, RAFAI

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

### **14 : Finances / Vote des taux de fiscalité directe locale et du produit de taxe GEMAPI 2025**

**Mme GRAILLON.**- C'est la délibération dont parlait M. Girard sur le vote des taux de fiscalité directe et du produit de GEMAPI. Chaque année, nous devons nous prononcer avant le 15 avril sur les taux applicables et les produits attendus au titre de la fiscalité.

Pour 2025, il est proposé de reconduire les taux votés en 2024 pour la CFE, la THRS, la TFPNB et la TEOM et de reconduire le produit de GEMAPI attendu à 2,6 millions d'euros, donc aucune augmentation de taux.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci de ces précisions. Nous passons au vote.

**Pour (35) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**Abstentions (2) :** Messieurs : KOUKAS, RAFAI

**Contre (1) :** Monsieur GIRARD

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est donc adopté, je vous en remercie. Nous passons à la délibération n°15.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous sommes au cœur du débat, puisqu'il s'agit du budget primitif 2025. Avant de repasser la parole à Mme Graillon, je voudrais simplement rappeler que ce budget a été construit autour de trois axes importants, trois axes de travail que nous avons ciblés pour la construction de ce budget ; à la fois, le développement et l'attractivité de notre territoire, l'amélioration du cadre de vie, la solidarité et la cohésion du territoire.

C'est un budget que je qualifierais à la fois d'ambitieux et de pragmatique ; ambitieux, parce qu'il répond aux besoins de nos administrés, et pragmatique parce qu'il tient compte de la situation nationale que vous avez évoquée plus haut, Monsieur Rafai ou Monsieur Girard.

Madame Graillon, vous avez la parole.

**Mme GRAILLON.**- Nous allons présenter avec un PowerPoint. Et chaque Vice-président prendra la parole sur sa délégation, ce qui nous fera vous présenter les délibérations n°15 à 22, donc le budget principal et les budgets annexes ; nous débattons ensuite et nous voterons les délibérations une par une, mais la présentation sera globale.

Ce budget primitif 2025, pour le construire, nous avons dû prendre des postures, puisque le contexte était fait d'incertitudes, même au budget de l'État. Nous nous sommes fixé des objectifs pour pouvoir le construire.

Tout d'abord, d'endiguer - on en a parlé - l'augmentation de nos dépenses réelles de fonctionnement, c'est-à-dire nos dépenses courantes et aussi nos charges de personnel. Ensuite, nous avons pris en compte le Fonds de réserve de l'État, le DILICO, pour un montant de 1 million d'euros. Nous avons comme objectif de ne pas augmenter les impôts, de maintenir un autofinancement fort, de prévoir des crédits budgétaires pour nos projets structurants qui avancent fortement ; et d'inscrire un emprunt minimum à hauteur de 1 million d'euros, mais qui ne sera mobilisé qu'en cas de besoin. Comme cela a été le cas l'année dernière, nous l'avons inscrit, mais nous n'avons pas souscrit à cet emprunt. C'est un emprunt de sécurité.

Cette première diapositive vous présente les grands équilibres du budget principal 2025. Le total de la section de fonctionnement s'élève ainsi à 102,81 millions d'euros, dont 91,59 millions d'euros de dépenses réelles. Et la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 24,73 millions d'euros, dont 21,27 millions d'euros de dépenses réelles nouvelles et de restes à réaliser.

Nous commençons par les dépenses réelles de fonctionnement, dont le détail s'affiche sur le PowerPoint. Comme indiqué au moment du ROB, ACCM est exposée comme bon nombre de collectivités à un certain nombre de rigidités structurelles, matérialisées par une hausse continue des coûts liés à ses contrats et la continuation de soutiens conséquents à ses partenaires via des cotisations, en premier lieu desquelles le PETR, les parcs naturels régionaux, Le Conservatoire de Musique et le Symadrem.

Aussi, pour contenir les dépenses de fonctionnement, les services communautaires ont réalisé un effort très conséquent, et je les en remercie, sur les charges à caractère général, en diminution de 3,13 %.

Ceci a été d'autant plus nécessaire que l'ACCM a dû intégrer la contrainte du DILICO à hauteur d'un million d'euros. Les charges de personnel augmenteront donc en 2025 - c'est une estimation - de 3,75 %, du fait des recrutements que nous avons opérés en 2024 et qui seront en 2025 en année pleine, et aussi à la hausse des cotisations patronales à la CNRACL, décidée par le gouvernement.

Concernant les charges de gestion courante, ACCM accroît son soutien conséquent au tissu associatif local, avec une enveloppe pour les associations en augmentation, et qui s'élève à un montant total de 1,38 million d'euros.

Enfin, les reversements aux communes qui représentent - je le rappelle - 41 % de nos dépenses réelles de fonctionnement demeurent élevés, pour soutenir nos communes membres par rapport à la moyenne nationale des communautés d'agglomération.

Je passe ensuite aux recettes. Nos recettes réelles de fonctionnement pour ce budget principal sont en augmentation de 2,52 % par rapport à l'année précédente. Cela provient principalement d'une hausse des recettes fiscales due au dynamisme de nos bases d'imposition, donc pas due à une augmentation du taux, mais due à la dynamique des bases, et d'une augmentation de près d'un million d'euros des dotations et participations.

Il est rappelé ainsi que, bien évidemment, ACCM ne propose pas d'augmentation des impôts, pour lesquels elle dispose d'un pouvoir de taux pour cette année.

Pour le reste, vous avez le détail des autres grandes masses pour les dépenses réelles de fonctionnement. Et vous les avez tous, bien sûr, reçus dans les délibérations il y a dix jours. Je crois que c'est le nouveau délai pour envoyer les rapports financiers.

On va passer ensuite aux dépenses réelles d'investissement. Les propositions nouvelles d'inscriptions budgétaires de dépenses d'équipements s'élèvent à 11,83 millions d'euros, auxquels il convient d'ajouter les 6 millions de reports déjà engagés sur l'année précédente.

Cela concerne à la fois des études nécessaires pour les grands projets en cours d'élaboration, comme le PEM ou la requalification de Fourchon, mais également tous nos travaux, la voirie ou encore l'acquisition de matériels, en particulier sur les déchets ménagers assimilés.

Outre les dépenses financières estimées à 2,21 millions d'euros sur l'exercice, les dépenses réelles d'investissement incluent les dépenses relatives à la réalisation de la deuxième tranche du canal de Haute-Crau.

Les recettes réelles d'investissement se déclinent en trois éléments : les recettes d'équipements, dont vous avez ci-projeté le détail, à noter que l'emprunt inscrit, je l'ai déjà dit, mais je le répète, ne sera mobilisé qu'en cas de besoin ; les recettes financières pour 5,64 millions d'euros, et les opérations pour le compte de tiers qui sont principalement constituées des subventions attendues au titre du canal de Haute-Crau.

Nous allons ensuite vous présenter par compétence les projets précis inscrits au budget primitif 2025.

Comme rappelé lors de la présentation du ROB il y a un mois, le projet politique du mandat s'établit selon trois axes forts, et vous l'avez répété, Monsieur le Président : le développement et l'attractivité du territoire, l'amélioration du cadre de vie, les solidarités et la cohésion du territoire.

Pour l'axe 1, nous commencerons donc avec l'aménagement numérique par M. Roland Portela, le développement économique par M. Jean-Michel Jalabert, la promotion du tourisme par Mme Valérie Martel-Mourgues, les mobilités et déplacements par Mme Ferrand-Coccia, et le Conservatoire de Musique par Mme Pons.

**M. PORTELA.**- Merci, Mandy, bonjour à toutes et à tous.

Concernant les défis liés à l'aménagement numérique, la communauté d'agglomération ACCM a entrepris des actions décisives en la matière, façonnant un territoire connecté et propice à l'innovation.

ACCM est résolument tourné vers l'avenir, s'engage à faire de notre territoire un territoire connecté et innovant, stimulant ainsi notre économie locale.

Notre réseau ACCM THD se déploie désormais sur plus de 500 km de linéaire, 100 % des zones d'activité économique d'Arles, Tarascon, et Saint-Martin-de-Crau sont desservies. À ce jour, plus de 330 entreprises, les plus grandes, sont raccordées au très haut débit par la fibre optique sur le réseau ACCM THD. L'objectif pour 2025 est de dépasser les 350 clients.

Par ailleurs, nous poursuivrons la couverture de la fibre pour inclure d'autres zones, assurant un accès équitable aux opportunités numériques sur l'ensemble du territoire.

Enfin, nous réglerons l'accès aux infrastructures télécoms dans les zones d'activité, afin que tous les opérateurs bénéficient des mêmes conditions.

Merci.

**Mme GRAILLON.**- Nous allons maintenant donner la parole à M. Jalabert.

**M. JALABERT.**- Merci.

Depuis maintenant plusieurs années, l'ACCM s'engage pour soutenir le dynamisme des entreprises et, aux côtés des acteurs du territoire, la communauté d'agglomération intervient en faveur de la création d'emplois et la promotion des entreprises responsables.

En 2025, nous mettons en place une stratégie foncière pour nos zones d'activité économique afin d'anticiper les besoins des entreprises. Nous poursuivons la modernisation de leurs infrastructures afin de renforcer leur attractivité, leur accessibilité, leur durabilité.

Pour rappel, nous en avons parlé plus haut lors des comptes administratifs, quatre des zones économiques font l'objet d'un budget annexe et nous sommes en passe d'achever la vente des derniers terrains disponibles, que ce soit à la zone du Roubian, à Tarascon, à Montmajour et dans la zone du Fer à cheval.

Par ailleurs, 2025 connaîtra également des avancées importantes pour deux projets majeurs. D'une part, la requalification de la zone de Cap Fourchon à Arles, du fait des travaux d'études conduits pour la maîtrise d'œuvres récemment désignée. Et enfin, la friche industrielle des Papèteries Étienne, par la commercialisation des lots d'ores et déjà disponibles et le dépôt d'un dossier de candidature au label « Parc Plus » pour le parc d'activités en création.

Nous poursuivrons également l'animation économique à travers l'organisation d'événements interentreprises à Arles, à Tarascon et à Saint-Martin-de-Crau, favorisant les échanges et les synergies entre acteurs économiques.

Pour les filières économiques structurantes, l'ACCM œuvre activement dans la promotion et la structuration de ces filières économiques stratégiques et, fidèles à cette dynamique, on s'engage sur des filières d'excellence, que ce soit dans les industries culturelles créatives, ICC, et l'agriculture. Il est prévu pour 2025 le lancement du pôle arlésien des ICC, afin de positionner le territoire comme pilote où créativité et innovation sont mises au service de la transition écologique ; nous œuvrerons pour la promotion et la commercialisation des Papèteries Étienne en tant que vitrine emblématique des ICC.

Pour l'économie de proximité, car là encore, c'est un sujet important, il faut soutenir les activités des commerçants et maintenir l'équilibre entre les commerces de centre-ville et la périphérie. L'ACCM poursuivra donc son engagement en faveur de la revitalisation de son tissu commercial, en intégrant justement cette approche équilibrée.

L'année 2025 sera marquée par la poursuite du fonds d'aide à l'investissement pour les commerçants et les artisans du territoire, et notre soutien aux forces vives de notre territoire se concrétisera également par l'accompagnement à l'ouverture de six commerces dans le cadre du dispositif « Mon projet de boutique », le soutien à l'animation des manifestations artisanales organisées par les communes, le déploiement du dispositif Écodéfis sur Arles et ses hameaux dans un premier temps, en partenariat avec les chambres consulaires qui a déjà démarré ; et enfin, la mise en œuvre de la stratégie de développement de la filière Métiers d'art pour diffuser et valoriser les savoir-faire locaux.

Merci. Je cède la parole à Valérie Martel-Mourgues.

**Mme MARTEL-MOURGUES**.- Merci.

Concernant le tourisme, dotée d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, l'ACCM déploie une stratégie touristique ambitieuse, en faisant du territoire une destination incontournable pour les visiteurs en quête d'authenticité. En collaboration avec les deux stations classées de tourisme d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer, nos bureaux d'information touristique, dont BIT de Saint-Martin-de-Crau et de Tarascon, favorisent l'accueil des touristes sur l'ensemble du territoire.

2024 a été marquée par le lancement de la marque Le Cœur de la Provence et de son site internet dédié, promouvant les atouts culturels,

patrimoniaux et naturels du territoire. De ce fait, il sera attendu en 2025 le déploiement d'une campagne de communication, afin d'accroître la notoriété de la marque.

Nous avons également pour ambition de consolider le positionnement du territoire en matière de tourisme durable, en mettant en avant des itinéraires de randonnées, de cyclotourisme et des pratiques respectueuses de l'environnement.

Nous visons également, enfin, à une augmentation de la fréquentation des croisiéristes à Tarascon, en renforçant les partenariats avec les acteurs du tourisme fluvial et en favorisant les sites et activités touristiques adaptés à cette clientèle.

Je passe la parole à Marie-Amélie Ferrand-Coccia. Merci.

**Mme FERRAND-COCCIA.** - Merci.

La compétence mobilité fait l'objet d'un budget annexe. Pour l'année 2025, le budget primitif s'équilibre à plus de 12,8 millions en exploitation et à 1,75 million en investissements.

Cette année 2025 sera la deuxième année d'exercice du contrat de DSP, puisque 2024 était une année partielle avec la nouvelle DSP. Cette DSP représente la grande majorité du budget, à savoir 10,7 millions en fonctionnement et 1,3 million en investissements, ce qui traduit la participation d'ACCM au financement des biens de retour.

Ce nouveau réseau se veut ambitieux pour le territoire, d'un point de vue écologique, mais aussi économique, avec pour ambition de favoriser autant que possible le report modal, tant pour les occasionnels que pour les usagers fréquents, ce qui se matérialise par un renforcement de l'offre à hauteur de 16 % par rapport au réseau précédent.

Dans cette optique, nous expérimenterons à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 une nouvelle ligne reliant Mas Thibert à Saint-Martin-de-Crau. Cette simplification du quotidien des utilisateurs se traduit par le déploiement d'une application, qui permet de planifier ses trajets et d'acheter ses titres de transport en ligne.

Si, en 2024, ont été déployés 38 valideurs - on en a parlé plus haut pour l'Open Payment - nous poursuivons en 2025 le développement de la vente dématérialisée des titres de transport, tout en maintenant les canaux de vente classiques, l'objectif étant là encore de favoriser l'acquisition des titres de transport, et donc de favoriser le report modal.

Du point de vue des recettes, la compétence mobilité est principalement financée par l'encaissement du versement mobilité, qui est de 5,15 millions, la subvention d'équilibre depuis le budget principal, 4,68 millions, et des conventions de gestion avec nos partenaires de la mobilité dans le cadre de délégations de compétences à hauteur de 1,78 million.

Je passe la parole à Laurie Pons.

**Mme PONS.** - Merci, bonjour à tous.

Le Conservatoire de musique du Pays d'Arles constitue un acteur majeur du développement et de l'épanouissement culturel de notre territoire.

Agréé par l'État, il œuvre activement à la formation musicale et à la diffusion culturelle, tout en s'inscrivant dans le projet de territoire « Développer les coopérations », en particulier son orientation dédiée au soutien des richesses culturelles et patrimoniales locales.

En 2024, 1 300 élèves, répartis en trente disciplines, ont bénéficié d'un enseignement artistique au sein du Conservatoire. Par ailleurs, 170 concerts et manifestations culturelles ont été organisés par le Conservatoire, contribuant ainsi à sa visibilité et à sa contribution à l'animation locale.

Au-delà de son rôle d'enseignement aux musiciens amateurs, le Conservatoire dynamise l'éducation artistique à travers des actions en milieu scolaire, sensibilisant plus de 5 000 élèves chaque année à la musique et impliquant 340 élèves dans des orchestres à l'école.

Il contribue ainsi à la création, à l'expression culturelle et au rayonnement de notre territoire, avec des retombées positives sur les plans économique, social et touristique.

Pour 2025, l'ambition est d'œuvrer à l'élargissement du rayonnement du Conservatoire à l'échelle de la totalité du Pays d'Arles, en favorisant les coopérations culturelles entre les communes et les acteurs locaux.

Nous poursuivons enfin le projet de création d'un nouveau conservatoire à Arles, positionné comme un pôle artistique majeur à vocation départementale pour mieux répondre aux attentes des habitants et accompagner le développement culturel du territoire.

Et je rends la parole à Mandy Graillon.

**Mme GRAILLON**.- Je vous remercie. Nous allons maintenant passer aux élus qui œuvrent dans le cadre de l'axe 2, qui est l'axe de l'amélioration du cadre de vie. Et je vais d'abord vous parler des déchets avec ma collègue Anne-Claire Oriol.

Les tendances nationales et locales d'augmentation des coûts de gestion des déchets ménagers et la saturation des installations de traitement rattachées au territoire ACCM obligent les collectivités à mettre en place une politique de prévention des déchets ménagers autour de plusieurs leviers d'optimisation : la réduction des déchets produits sur le territoire, l'amélioration des performances de tri et de valorisation qui en découlent, l'organisation et le niveau de service délivré, la modernisation des équipements et des installations, et notamment les déchetteries, et l'accompagnement des producteurs à une gestion plus vertueuse.

Dans la continuité des actions engagées en 2024, et en cohérence avec les objectifs fixés dans le contrat d'objectifs déchets avec la région que nous avons voté au mois de décembre dernier, 2025 sera marquée par : la modernisation des matériels et équipements de collecte que nous avons engagée depuis 2020, avec le maintien de notre plan de renouvellement pluriannuel des véhicules de collecte ; le développement de la conteneurisation gros volumes en centre-ville, comme nous l'avons fait à Tarascon ou à Arles et, dans certaines typologies d'habitats, comme avec le déploiement des PAV sur le quartier du Trébon, de Griffeuille et, prochainement, en fin d'année, de Barriol ; le renforcement de solutions de

compostage de biodéchets avec la distribution des composteurs, pour inciter les gens à un meilleur tri.

Nous avons également une grande campagne de sensibilisation, qui démarrera au mois de mai, d'abord sur Arles, puis dans les autres communes, avec la distribution d'un « livret des bonnes pratiques », qui rappellera les bonnes pratiques en matière de tri, en matière d'accès en déchetterie, etc., sur un petit livret qui sera remis à l'ensemble des habitants.

La totalité de ces politiques correspond à un montant de 3,34 millions d'euros.

Ce sera également la poursuite des investissements pour la rénovation et la réhabilitation de nos installations de collecte des déchets en déchetterie, puisque certaines n'avaient pas été terminées. C'est le cas de celle de Salin, en particulier, et pour une meilleure valorisation et une meilleure utilisation de nos usagers. Et nous avons également toutes les études et les premières avancées concrètes sur l'extension de la déchetterie de Raphèle. 1,67 million d'euros seront inscrits à ce titre au budget.

Ensuite, c'est la poursuite de la recherche du terrain en zone nord d'Arles pour la construction de la fameuse déchetterie au nord d'Arles, puisque je rappelle que, selon la dernière étude qui est en cours, le fait qu'il n'y ait plus de déchetterie en zone nord d'Arles laisse sans déchetterie à moins de 15 minutes, qui sont les recommandations des organismes nationaux, 14 000 habitants de notre agglomération. C'est aujourd'hui le seul trou dans la raquette que nous avons, mais comme il y a une densité forte d'habitants sur ces quartiers nord jusqu'au centre-ville d'Arles et que l'accès à Trinquetaille est compliqué, on a 14 000 personnes sur ce secteur nord d'Arles qui sont à plus de 15 minutes d'une déchetterie. On a donc vraiment un impératif de trouver ce terrain en zone nord.

C'est pourquoi, à ce titre, nous avons positionné 600 000 euros sur le budget des acquisitions foncières dès ce budget 2025, puisque nous avons une piste en zone nord qui, je l'espère, se concrétisera.

Et nous avons également, dans ce budget en investissements, les 450 000 euros pour l'acquisition du hangar à Tarascon, qui nous permettra d'implanter sur un nouveau site notre service de collecte, qui était dans des locaux vraiment vétustes et qui, en plus, étaient en location.

Enfin, le démarrage des investissements pour la construction et l'exploitation de la SPL du centre de tri des emballages recyclables, nouvelle génération, sur le bassin rhodanien, dans lequel nous travaillons avec l'ensemble des collectivités du Vaucluse, qui vise à la fois à sécuriser les capacités de tri, à maîtriser nos coûts de tri et à porter un projet structurant pour l'avenir, tous ensemble, puisque le SRADDET de la région nous inscrit, avec ces territoires-là sur les déchets. C'était donc aussi important que l'on puisse travailler avec eux sur le sujet du tri, en approche de tous les autres sujets qui suivront dans les deux prochaines décennies.

Je laisse la parole à ma collègue Anne-Claire Oriol sur la partie prévention et valorisation.

**Mme ORIOL**.- Merci.

ACCM a pour ambition de développer sa politique de prévention et de valorisation des déchets. En effet, au-delà du principe que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit, des marges d'amélioration du tri conséquentes existent sur le territoire communautaire.

Dans ce cadre, afin de structurer une réponse globale et cohérente, il est prévu pour 2025 l'élaboration du programme local de prévention, visant à la réduction des déchets produits sur le territoire, pris en charge par le service public, ainsi qu'à l'amélioration des comportements écoresponsables, du geste du tri des biodéchets, ainsi que la valorisation des objets réemployables notamment.

De plus, nous poursuivrons en 2025 le développement de la collecte sélective des emballages recyclables en zone non pourvue et des nouvelles filières écoresponsables en déchetterie, pour une amélioration des performances de tri et de valorisation des déchets produits.

Je passe la parole à Jacques Aufrere.

**M. AUFRERE.**- Merci.

Pour rappel, la politique de l'eau et de l'assainissement fait l'objet de deux budgets annexes.

Pour ce qui est du budget annexe de l'eau, il s'équilibre en 2025 à hauteur de 14,35 millions en exploitation. Les charges à caractère général s'élèvent à 7,5 millions, majoritairement constituées du coût de la DSP, elle-même étant de 7,13 millions.

Le second poste de dépenses est celui de virement à la section d'investissement à hauteur de 4,24 millions d'euros. Et les recettes d'exploitation sont majoritairement constituées du prix de vente de l'eau, à hauteur de 9,75 millions d'euros, et du résultat excédentaire de l'exercice précédent de 4,26 millions d'euros.

10 millions d'investissements sont donc prévus au budget 2025 de l'eau et les principaux travaux envisagés sont listés. Il y en a trois sur Arles, d'abord le réservoir de Margailan, encore 2 millions, pour la rue Marius Allard sur Arles, 450 000, le lot Consecanière aux Saintes-Maries-de-la-Mer, c'est 443 000 ; rue des Trois Fontaines à Saliers, donc Arles, 268 000, le collecteur Barriol-Vissac que l'on continue, 250 000 euros, et la rue du Bac, Place Giraud sur Arles, 221 000.

Il est par ailleurs prévu une enveloppe de 3,25 millions d'euros pour l'accompagnement des travaux des communes, conformément à leur PPI, leur plan pluriannuel d'investissement.

Pour ce qui est du budget annexe de l'assainissement, il s'équilibre en 2025 à hauteur de 17,08 millions en exploitation. Les charges à caractère général s'élèvent à 6,76 millions d'euros, majoritairement constituées du coût de la DSP, elle-même de 6,64 millions d'euros.

Le second poste de dépenses est celui du virement à la section d'investissement, à hauteur de 7,40 millions d'euros. Les recettes d'exploitation sont majoritairement constituées du prix des redevances d'assainissement à hauteur de 9,45 millions d'euros et du résultat excédentaire de l'exercice précédent de 5,53 millions d'euros.

11,39 millions d'euros d'investissements sont prévus au budget 2025 et les principaux travaux envisagés sont ici : le collecteur Barriol pour 2,1 millions, rue Marius-Allard, 933 000, rue des Trois Fontaines, 812 000, et la STEP de la ville des Saintes-Maries-de-la-Mer, 880 000. La rue du Bac, Place Giraud, on continue, 476 000, et le Chemin des Murailles sur Arles, 470 000 euros. Il est d'ailleurs prévu une enveloppe de 0,86 million d'euros pour l'accompagnement des travaux des communes, conformément à leur PPI.

Je passe la parole à Séverine Dellanegra.

**Mme DELLANEGRA.** - Merci.

Concernant le budget de l'aménagement, au-delà d'adhésions à des réseaux professionnels qui, j'allais dire, s'imposent à nous, ce budget est construit autour de différents projets majeurs avec des thématiques transversales, qui sont également la déclinaison de politiques publiques, notamment d'envergure nationale.

Je veux pour exemple le dossier du PEM, le Pôle d'échange multimodal d'Arles, sur lequel l'implication de Marie-Amélie Ferrand-Coccia est importante au titre de la mobilité, ou encore celui des Papèteries Étienne, où Jean-Michel Jalabert est fortement mobilisé au titre du développement économique, comme cela nous a été présenté plus haut.

Pour ce qui est des Papèteries Étienne, l'année 2025 marquera la fin des travaux du bâtiment Shed et de la grande halle, en vue d'une livraison avant l'été 2025 d'un bâtiment sécurisé aux Rencontres d'Arles et d'un espace vert requalifié.

Cette opération constitue la phase 1 de l'aménagement du site. Nous poursuivons par ailleurs les études de maîtrise d'œuvre de la phase 2 consacrées à la réalisation d'un parc d'activités économiques et d'une zone de plein air et de loisirs.

Il est enfin inscrit au budget la cession de la parcelle KV 143 pour un montant de 635 000 euros, une promesse de vente avec le groupe Icade ayant été signée en 2024 afin d'y accueillir les nouveaux bureaux de la MACIF.

Concernant le pôle d'échange multimodal d'Arles, l'année 2025 sera marquée par la finalisation des études avant-projet pour définir plus particulièrement le programme d'aménagement du bâtiment voyageur et du parvis de la gare. L'objectif demeure de pouvoir lancer les travaux en 2026 et en 2027.

De plus, après la signature en 2024 de la convention site pilote, quartier de gare - entrée de ville, 2025 constituera le lancement des études inscrites dans ladite convention.

Pour ce qui est du projet de réhabilitation du canal de la Haute-Crau, les travaux de la phase 2, tronçon du Mas d'Artaud, sont programmés pour cette année. Le budget correspondant s'élève à 1,2 million d'euros.

ACCM est par ailleurs pilote des dispositifs « Action Cœur de Ville » pour les villes d'Arles et de Tarascon, et « Petites Villes de Demain » pour Saint-Martin-de-Crau. À ce titre, il est prévu pour 2025 l'approbation et la mise en œuvre de la convention-cadre ORT, opération de revitalisation de territoires,

que nous verrons tout à l'heure par la délibération n°38, ainsi que la finalisation de l'étude d'urgence quartier de gare - entrée de ville à Arles et Tarascon dans le cadre des conventions ACV ; la mise en œuvre des premières fiches actions à Saint-Martin-de-Crau dans le cadre de la convention « Petites Villes de Demain » et le suivi de l'étude entrée de ville/port fluvial à Tarascon.

Le budget aménagement supporte enfin nos adhésions au PETR du Pays d'Arles, 411 000 euros, au Parc de Camargue, 47 000 euros, et au Parc des Alpilles, 10 000 euros.

Merci, je passe la parole à Françoise Favier.

**Mme FAVIER**.- Bonjour à tout le monde.

En propos introductifs, il convient de rappeler que la politique de développement durable s'inscrit dans l'ensemble de nos politiques publiques de par les enjeux majeurs qu'elles portent, tant en matière de gestion des déchets, de mobilité que de gestion de la ressource en eau.

Le service développement durable de l'ACCM a dès lors pour vocation de structurer et de mettre en cohérence toutes les actions portées par la communauté d'agglomération au titre de l'ensemble de ses compétences.

En matière de PCAET bilan carbone, l'ACCM a réalisé en 2024 le bilan attendu. Celui-ci permet d'identifier les postes les plus émetteurs de gaz à effet de serre générés par l'exercice de nos compétences et l'exploitation de notre patrimoine. Ce bilan sera prolongé en 2025 d'un plan de transition permettant de proposer des actions concrètes pour réduire l'empreinte carbone.

Par ailleurs, l'ACCM présentera sa candidature au label Territoire Engagé pour la Transition Écologique, porté par l'ADEME. Cette démarche volontariste, qui s'inscrit dans les préconisations et objectifs déclinés à travers les PCAET, permet de structurer une politique de transition écologique en lien avec le projet de territoire.

Concernant la protection contre les risques, les services communautaires continueront la formalisation du plan intercommunal de sauvegarde, le PICS, pour une mise en œuvre opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2026, conformément aux dispositions de la loi Matras. Cela se concrétisera par l'organisation d'un séminaire des risques, la rédaction des procédures et l'approbation en conseil communautaire de l'intégrité du plan.

Il est rappelé que l'ACCM a transféré au Symadrem la compétence GEMAPI. Les participations à ce syndicat s'élèvent en 2025 à 1,42 million d'euros en fonctionnement et 428 000 euros en investissement. À titre d'information, le Symadrem a prévu pour 2025 des travaux pour le décorsetage du Petit Rhône et la poursuite de l'élaboration de sa stratégie pour le littoral.

Je passe la parole à Mandy Graillon.

**Mme GRAILLON**.- Je vous remercie et nous allons maintenant passer aux élus qui œuvrent dans le champ de l'axe 3, c'est-à-dire l'axe des

solidarités et de la cohésion du territoire, en commençant par M. Besançon sur l'emploi et l'insertion.

**M. BESANÇON**.- Bonjour à tous, merci, Madame Graillon.

L'emploi et l'insertion sont au cœur des priorités de l'ACCM, qui agit avec détermination pour répondre aux défis socio-économiques du territoire.

La communauté d'agglomération pilote le Plan local pour l'insertion et l'emploi, le PLIE, accompagnant les publics éloignés de l'emploi et favorisant leur retour vers une activité professionnelle durable.

En 2024, le PLIE a permis d'accompagner 750 personnes, dont 215 ont accédé à l'emploi.

L'ambition pour 2025, dans le cadre de nouveaux programmes 2025-2029, est de renforcer cet accompagnement à l'aide de dispositifs diversifiés et d'approches innovantes. Parallèlement, ACCM renforce son rôle d'acteur clé en matière d'achats socialement responsables, en intégrant des clauses d'insertion dans la commande publique, et en encourageant les entreprises locales à adopter des pratiques inclusives.

Dans cette optique, en 2024, ce sont 73 000 heures d'insertion qui ont été réalisées, contribuant à l'accompagnement de publics toujours plus en difficulté. Ces différentes ambitions se traduisent budgétairement par les principaux postes de dépenses suivants : 897 000 euros affectés à la déclinaison du PLIE ; 191 000 euros de subventions pour les chantiers d'insertion ; 180 000 euros de cotisations à la Mission locale du Delta ; et enfin, 30 000 euros à l'organisation de notre manifestation phare, à savoir les Rencontres de l'emploi.

Je passe la parole à Erick Souque, et je vous remercie.

**M. SOUQUE**.- Merci, bonjour à tous.

Pour rappel, le nouveau contrat de ville 2024-2030 a été signé en septembre 2024. Il définit pour les six ans à venir le cadre de référence, de détermination et de mise en œuvre de la politique de la ville.

L'année 2025 est ainsi l'année de concrétisation des axes prioritaires que nous avons définis, à savoir le cadre de vie, sécurité, équipement de proximité, jeunesse, insertion sociale et professionnelle. La déclinaison de nos actions se fera dans le cadre d'une concertation renforcée, permise par le lancement de l'installation des conseils citoyens.

Le budget 2025 consacré par l'ACCM à la mise en œuvre de cette politique se décompose ainsi : 360 000 euros pour la programmation contrat de ville. Cette enveloppe est en augmentation de 52 000 euros par rapport à l'année dernière, matérialisant ainsi l'agrandissement des périmètres de nos QPV sur Arles et Tarascon ; 13 000 euros pour le fonds de participation des habitants. Cette dépense, qui permet d'accompagner des initiatives d'habitants dans les quartiers prioritaires, est en augmentation de 5 000 euros ; 86 500 euros sur des opérations hors programmation du contrat de ville, car non territorialisées dans les QPV. Il s'agit essentiellement d'actions liées à l'accès aux droits et au dispositif Atelier santé ville.

De plus, les subventions d'investissement passent de 16 000 euros à 50 000 euros au regard des sollicitations, notamment pour de l'équipement de locaux essentiels à la mise en œuvre des actions du contrat de ville.

Le budget de la politique de la ville 2025 recouvre enfin des crédits affectés au programme de réussite éducative, le PRE, à hauteur de 19 000 euros, sachant que si l'on réintègre les frais de personnels affectés sur le budget RH, ce sont alors 120 000 euros qui sont consacrés à cette politique.

Je continue donc sur l'ANRU. Vous le savez, l'ACCM porte deux projets majeurs de rénovation urbaine dans les quartiers de Barriol à Arles et des Ferrages à Tarascon. À ce titre, elle est impliquée dans trois programmes distincts : en tant que pilote sur les études et la conduite de projets, en tant que maître d'ouvrage d'opérations pour trois actions, à savoir : l'aménagement de la place du marché et la reconstitution de l'offre immobilière commerciale sur Barriol, et le « couturage » des réseaux aux Ferrages ; comme contributeur auprès de maîtres d'ouvrage, par le biais de subventions contractualisées pour trois actions : la MOUS, relogement de Grand Delta Habitat, la réhabilitation de l'école Jean Macé et de la salle Malraux, la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux aux Ferrages.

S'ajoutent à cela trois actions hors maquette financière ANRU pour Barriol : la ROLLS, le renouvellement des réseaux et l'implantation d'un conservatoire.

Dans ce cadre, l'année 2025 constituera des avancées importantes sur ces deux projets PRU. Pour Barriol, la signature de la concession d'aménagement avec la SPL Agathe ; la finalisation du Plan Guide et du cahier de prescription urbaine, architecturale, paysagère et environnemental ; l'élaboration et la signature d'un protocole foncier ; les premières opérations de reconstitution du logement locatif social ; la mise en œuvre des relogements, la signature de la Charte d'insertion et du projet de GUP.

Pour les Ferrages : poursuite de la rénovation des espaces publics, actualisation du projet de résidentialisation, la mise en œuvre du plan de sauvegarde de la copropriété, la définition du projet de rénovation de l'école Jean Macé et de la salle Malraux, la poursuite des temps d'association des habitants au projet.

D'un point de vue strictement budgétaire, les sommes engagées en 2025 demeureront relativement modestes, puisque les levées de fonds de la SPL Agathe ne démarreront qu'en 2026. De fait, seules des dépenses d'ingénierie sont inscrites au budget.

Et je passe la parole à Lucien Limousin.

**M. LIMOUSIN.**- Merci, Érick. Bonjour, mes chers collègues.

Le nouveau programme local de l'habitat 2025-2030, qui a été approuvé en fin d'année 2024, est devenu exécutoire en février dernier. Ce document définit la stratégie d'orientation, de programmation, et de mise en œuvre et de suivi de la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale.

Dans ce cadre, les perspectives pour 2025 sont multiples. Nous avons d'abord la finalisation de la convention de délégation des aides à la pierre 2025-2030 et prise de compétences pour l'instruction des dossiers au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il faut savoir que l'État, qui a, à travers l'ANAH, porté cette instruction précédemment, s'en est très facilement délesté au profit, ou à la charge plutôt, de l'intercommunalité. Et nous n'avons pas le choix.

Poursuite de l'animation de l'OPAH-RU Arles et Tarascon ; poursuite de l'étude-action pour la mise en place d'un plan de sauvegarde sur la copropriété des Ferrages à Tarascon ; la réflexion sur la mise en place d'un pacte territorial et son calibrage. Il s'agira avec l'ANAH notamment, de mettre en place une mission d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers dans le cadre de leur projet de rénovation.

L'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande, dont découlera la grille de cotation de la demande : c'est depuis le début du mois de mars. La poursuite du dispositif « permis de louer » à Tarascon et la mise en œuvre à Arles ; la mise en place de la démarche de charte intercommunale du « mieux construire » et la refonte des aides en fonds propres de l'ACCM ; le suivi des travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Martin-de-Crau, dont le calendrier prévisionnel s'étend de septembre 2025 à septembre 2026 ; la mise en place de l'observatoire du foncier et de l'observatoire des copropriétés pour le quatrième trimestre 2025.

Au niveau du budget, 127 000 euros seront consacrés à la gestion de l'aire d'accueil d'Arles, avec l'association GDV dans le cadre d'une DSP. Il y aura, comme je vous l'ai dit, les travaux d'accueil des gens du voyage à Saint-Martin-de-Crau pour 500 000 euros.

L'OPAH, l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat, rénovation urbaine à Arles et Tarascon : ce sont 216 000 euros pour le suivi de l'animation, et 280 000 euros d'investissements. L'aide à la pierre, qui se montera à 697 000 euros, dont 362 000 euros en fonds propres pour l'ACCM.

Voilà, je repasse la parole à Mandy Graillon.

**Mme GRAILLON**.- Je vous remercie. Merci à tous pour cet exposé de l'ensemble des politiques que nous conduirons en 2025.

Je voulais juste terminer en disant que l'ACCM se distingue également par le soutien qu'elle apporte à ses partenaires sur le territoire et aux communes en particulier. Et vous savez qu'en 2024, nous avons instauré un fonds de concours en investissement, au bénéfice de nos six communes membres, conformément au Pacte financier et fiscal. Je voulais donc vous rappeler les montants qui seront consacrés cette année à ce fonds de concours et vous rappeler que nous nous sommes également engagés à être aux côtés de deux projets très importants pour nos territoires : c'est la réfection, la réhabilitation de l'hôpital d'Arles, et les travaux importants qui seront réalisés à l'hôpital de Tarascon, pour 400 000 euros sur Arles et pour 100 000 euros sur Tarascon.

Je vous remercie.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Mandy Graillon, pour la présentation et la construction de ce budget. Cela a demandé beaucoup de travail. Merci beaucoup.

Merci aux services qui ont accompagné cette construction. Merci pour leur collaboration et leur technicité. Et merci également à tous nos collègues qui se sont investis dans ce budget. Je crois que ce budget primitif, qui vous a été présenté, est extrêmement précis dans les détails qui ont été portés à votre naissance.

Y a-t-il des questions avant que nous passions au vote ?

Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole, vous l'avez.

**M. GIRARD.**- Merci de me redonner la parole.

Nous avons eu un exposé très, très large, et vous m'excuserez, je vais certainement poser beaucoup de questions, dans beaucoup de directions. Cela va donc prendre certainement un peu de temps. Je m'en excuse d'avance.

Il y a quelque chose qui m'a beaucoup intéressé à la lecture de ce budget, qui vient un peu contredire les effets d'annonce, et une chose sur laquelle je reviens régulièrement, c'est l'action sociale, notamment l'an dernier, à la même époque, sur le même budget, on avait inscrit des dépenses à hauteur de 1 542 000 euros sur cette ligne, dont 545 000 euros de charges de gestion courante. Cette année, on a inscrit 1 388 000, dont 485 000 seulement de charges de gestion courante. Je pense que cela en dit long, malgré les effets d'annonce sur la considération et le poids de l'agglomération dans l'action sociale. C'est une ligne parmi d'autres.

Je l'ai dit plus haut, par rapport au budget, le budget ressemble quand même beaucoup à une politique de thésaurisation qui pèse sur les ménages, avec des résultats concrets qui ne sont pas toujours à la hauteur ni sur les déchets malgré les effets d'annonce. Je pense que l'on ne peut pas se satisfaire que vous nous annonciez des plans en 2025, depuis cinq ans, sur les déchets, avec le retard que l'on a pris sur certains axes là-dessus. Et je vais y revenir.

J'avais demandé que l'on me fasse passer – et j'attends toujours – la publication de ce rapport Citeo pour avoir un peu une base de départ sur ce qui était inscrit en 2020 ou ce qu'il était possible de faire à votre arrivée. En termes de comparatif par rapport au rapport que vous avez sorti en 2025, j'aimerais bien pouvoir être destinataire de ce rapport, pour pouvoir travailler dessus.

Concernant l'eau, on a quand même une politique schizophrène sur l'eau. Et je m'en émeus, outre le retard pris sur certains travaux et que l'on peut concevoir. Malgré tout, on fait peu de considérations de la ressource en eau, avec des choses que j'ai entendues sur la pollution des eaux de surface sur notre territoire, qui m'émeuvent énormément, puisqu'il semble que ce ne soit pas un sujet sur notre territoire. On investit en même temps des millions dans le canal de réfection de la Haute-Crau, et heureusement ; on investit des millions sur l'eau, sur l'assainissement.

Il y a malgré tout, et je me suis permis de vous envoyer un mail, Monsieur Aufrere, hier soir - je pensais qu'il était perdu, je l'avais envoyé il y a dix jours - sur des dysfonctionnements récurrents connus sur certaines zones de notre territoire, je pense à Raphèle, où je suis allé voir les gens la semaine dernière. On me dit que tout est cassé, que cela fait cinq ans, qu'ils ont passé des caméras dessous, on le sait, et que dès qu'il pleut, cela déborde, que les tuyaux ne sont pas au bon diamètre. De l'autre côté de la route, on a des terres agricoles qui, dès qu'il pleut, sont polluées par des dysfonctionnements récurrents que l'on retrouve dans les rapports.

Quand je dis qu'il y a des travaux qui ne sont pas faits et que l'on n'est pas à la hauteur, par rapport au poids sur les habitants du territoire, c'est cela que je veux dire. Et on ne peut pas se résoudre, en disant que c'est une bonne nouvelle, que le fonctionnement ne marche pas.

Sur l'environnement, c'est un impensé de notre agglomération, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici. Je vais me permettre quelques remarques que j'avais déjà émises le mois dernier, qui sont dans la continuité de la présentation de ce rapport.

Dans l'agglomération, on a évidemment Arles, la plus grande commune de France, essentiellement rurale. Plus haut, Monsieur Jalabert, vous avez parlé de l'économie. Vous avez parlé des filières structurantes comme l'agriculture, et vous avez détaillé un tas de mesures, et pas une seule ligne sur l'agriculture et les terres agricoles. Je trouve cela quand même assez stupéfiant.

Ce projet a été en fait une suite de néologismes, de formules que l'on peut retrouver finalement partout sur le territoire : « dynamiser le tissu local », « forger un avenir innovant », « stimuler le dynamisme ». Personne n'est contre le fait de connecter notre territoire, de cultiver notre authenticité, mais ces formules creuses ne disent finalement pas grand-chose sur le fait que l'on ait appliqué un projet de budget aux vrais enjeux de notre territoire.

J'ai entendu ce qui avait été dit sur l'habitat, mais l'un des principaux problèmes, notamment pour les Arlésiens, c'est d'accéder à la propriété et à l'installation avec un immobilier qui monte en flèche, notamment sous l'impulsion du prix, due notamment aux meublés touristiques, alors qu'il y a 3 500 logements vides à Arles. Comment va-t-on se loger ? Comment va-t-on habiter demain ce territoire en termes d'habitat, avec des températures estivales qui dépasseront les 45 degrés ? C'est un vrai sujet. Je n'ai pas entendu de réponse dans ce que vous venez de développer.

Dynamiser le territoire, je veux bien, mais Mme Graillon disait plus haut qu'il n'y a pas de déchetterie pour certaines portions du territoire à moins de 15 minutes, et que c'est une recommandation essentielle. Effectivement, pour l'habitant, mais pour les professionnels aussi, je n'ai eu de cesse de poser la question. On a un maillage qui n'est pas efficace. Si l'on veut dynamiser le territoire, cela signifie imposer à certains professionnels des allers-retours de plusieurs dizaines de minutes, voire d'une heure dans leurs travaux, et ce sont des heures qui coûtent de l'argent. Je veux bien dynamiser, mais il faut donner les outils aux gens qui travaillent.

Concernant la gestion des déchets, puisque l'on en est là, je ne peux pas me contenter d'un budget qui dit que l'on va continuer à distribuer des composteurs. C'est bon. Cela existait déjà il y a cinq ans. On n'a pas avancé sur les biodéchets. Il y a quand même des obligations qui nous engagent, et on va distribuer un livret des bonnes pratiques... Autant dire que l'on n'a rien fait. On n'a pas du tout avancé. Sur les biodéchets, je rappelle que c'est un tiers de notre poubelle. C'est un tiers du budget déchets qui est engagé là-dedans. Il y a donc un vrai enjeu, outre l'enjeu écologique, c'est un enjeu budgétaire. Certaines collectivités ont avancé là-dessus, ont réussi à faire des biodéchets une manne financière. Je pense que l'absence de traitement de ce sujet est un gâchis écologique, un gâchis budgétaire sur notre territoire.

Quel est le projet de territoire pour que l'agglomération, territoire en première ligne des grands changements qui s'amorcent, participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique, activement, avec un projet de réduction effective des émissions de gaz à effet de serre, une augmentation de notre capacité à capter du CO<sub>2</sub> ? Je ne lis rien là-dedans. Avec beaucoup de choses qui s'annoncent sur le territoire, vous l'avez dit, Monsieur De Carolis, avec cette commission nationale du débat public qui va venir nous présenter les ambitions du Grand Port maritime de Marseille sur le territoire du grand port, mais aussi avec tous les corollaires pour les territoires alentours. On a parlé de la THT, mais ce ne sera pas le seul projet qui nous impactera. Il y aura également l'augmentation de la logistique, notamment, avec une ambition de mettre un million de camions de plus, de les faire sortir du port. Cela aura également un impact considérable sur notre territoire. Et j'espère que l'agglomération sera à la hauteur de ce grand débat public. J'aurai l'occasion de vous questionner là-dessus par la suite.

Sur la biodiversité, les scientifiques nous disent que la crise de la biodiversité sera au moins aussi impactante pour nous que la crise climatique. Et encore une fois, je n'ai rien entendu sur ce sujet-là dans votre budget primitif, alors qu'on le sait, notre territoire, c'est un hotspot de biodiversité multilabellisé. Je ne vais pas revenir là-dessus.

On parlait de la qualité de vie et de la qualité de l'air. Je reviendrai sur une étude qui a été publiée très récemment sur la qualité de l'air à proximité des écoles, et une école arlésienne notamment, qui est plus de deux fois au-dessus des seuils de l'OMS ; et je n'ai pas entendu grand-chose là-dessus.

Je rappellerai qu'avec le projet autoroutier que vous portez en grande pompe, sur cette école devant laquelle passent à peu près 9 000 véhicules tous les jours, et qui est éloignée de plus de 300 mètres de la voie rapide, elle n'est pas impactée par la voie rapide, puisque les microparticules et NO<sub>2</sub>, finalement, au bout de 50 mètres, il n'y en a quasiment plus. Elle est donc vraiment impactée par le trafic local.

Avec le projet d'autoroute, on va passer à quasiment 11 800 véhicules devant cette école, qui a déjà des difficultés en termes de qualité de l'air. Et vous projetez de faire de la 113 une balade bucolique, il restera 35 000 véhicules. On a déjà sur les Cantarelles plus de deux fois les taux acceptables de l'OMS en qualité de l'air. Il n'y aura jamais une « balade bucolique » au

bord de la 113, une route qui verra encore passer plus de 35 000 véhicules. Ou alors, ce sera au détriment de la qualité de l'air et des usagers.

Je suis également étonné, sur ce projet d'autoroute, puisque l'on a été éclairé il y a quelques mois par le fait que l'État envisage de demander aux collectivités locales 170 millions d'euros pour la réalisation de ce projet, de voir que l'on nous présente des budgets dans toutes les collectivités qui ignorent totalement cette réalité. C'est-à-dire que l'on invoque ce projet d'autoroute - je suis contre, vous êtes pour, vous en avez tout à fait le droit - sans intégrer dans les budgets qui nous arrivent cet état de fait. On sait que l'on trouvera ces 170 millions d'euros dans les années à venir, si vraiment vous voulez cette autoroute, je me pose la question.

Sur les budgets de politique de la ville, je l'ai déjà dit, je ne considère pas que le projet NPRU ait toutes les vertus en termes de politique de la ville ou qu'il va résoudre toutes les problématiques de ses quartiers.

Je trouve que sur des questions essentielles, qui vont marquer notre territoire, notre capacité à l'habiter sereinement à tous les endroits, notre capacité à donner du dynamisme économique et une qualité de vie, ce budget n'y répond pas.

On invoque des vieilles formules de dynamisme, de croissance, comme moteur de prospérité, et on est très éloigné de ce qui va arriver et qui va nous empêcher de vivre paisiblement sur ce territoire. C'est beaucoup de promesses, sans s'attaquer à mon sens aux vrais sujets.

Enfin, en dehors de tout cela, j'ai toujours de la peine à lire le projet global du territoire. Je ne peux pas croire que le projet ANRU ou le projet Petites Villes de Demain soient des projets communs. Ce sont des projets qui sont circonscrits à des territoires particuliers, mais je n'y vois rien en termes de projets communs sur le territoire. Et je vois encore des communes qui sont un peu recroquevillées, qui ne participent pas à l'un élan collectif. J'attends que l'on nous annonce un PLU mutualisé pour nous permettre d'avancer, parce que cela va être le cœur du territoire de demain, l'urbanisme.

Sur le tourisme, je ne comprends toujours pas. On en parle à l'agglomération, mais Arles continue à avoir les compétences de tourisme. Je ne vois pas comment tout cela s'articule de manière vraiment efficace. Et c'est regrettable, cette absence de projet commun, que je vois sur d'autres territoires, des collectivités qui sont en avance, qui se dotent de grandes infrastructures communes, que ce soit en termes culturels, en termes sportifs, en termes de gestion des déchets, qui ont vraiment plusieurs trains d'avance sur nous. Et ces trains d'avance et de modernité, en plus, influent sur le budget de la collectivité.

Voilà ce que je peux regretter. Je vous remercie de votre attention.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur Girard, Monsieur Rafai, vous souhaitez prendre la parole

**M. RAFAI.**- Oui, merci.

Merci à l'ensemble des collègues de la présentation de ce budget, mais comme chaque année, pour que l'on se le dise ici, l'ACCM n'est pas un

territoire de projets, n'est pas un territoire d'union. C'est de la décision de maires. Cela a été fait depuis des années. Ce n'est pas la seule mandature, puisqu'il y a une conférence des maires où les décisions se prennent. Les maires ont été élus légalement, je n'ai donc pas de soucis sur la méthode, mais je trouve que depuis le temps, avec toutes les attaques que l'on a, et notamment le million d'euros que l'État veut nous prendre pour l'effort des collectivités, toujours plus de contraintes aux collectivités, aux mairies, et toujours plus de compétences... Cela signifie qu'aujourd'hui, vous, les élus, nous, les élus de proximité, et particulièrement les maires, c'est vous qui êtes à portée d'engueulade, comme on dit maintenant dans les médias, dans la communication. C'est vous qui devez tout résoudre.

En revanche, on est en permanence contraint par ce qui se passe au niveau du pays, comme dans le monde. Je trouve des sujets très simples. Je crois que nous nous sommes battus en 2018, 2019, tous ensemble, pour que notre Pays d'Arles n'intègre pas la métropole avec Marseille et Aix, avec tous les résultats que vous connaissez sur cette métropole. Nous nous sommes battus, et vous vous êtes tous battus, au niveau du pôle d'équilibre territorial, contre la ligne THT telle qu'elle est faite aujourd'hui, puisque le débat public arrive et je ne sais pas où il va nous mener, mais j'aurais souhaité quand même que sur le tourisme, bien sûr qu'il y a un travail qui est fait, que la Ville d'Arles, comme les Saintes, je parle pour ACCM, ont le droit de garder leurs compétences, la loi leur permet, mais il y a toujours un travail qui est fait en commun.

Cependant, dès que l'on sort de l'ACCM, travaille-t-on réellement avec la Vallée des Baux, avec Terre de Provence ? Parce que la destination d'Arles, lorsque l'on dit destination Cœur de Provence, la personne ne vient pas à Arles ou à Tarascon, elle vient sur le pays d'Arles. Cela serait bien que l'on montre que ce Pays d'Arles est dynamique, que ce pays, en tout cas, a une cohésion et un projet, un destin commun.

On peut parler de plein de sujets. Sur le tourisme, il faut que l'on arrive à mettre une politique en place. Vous parliez d'attractivité du territoire. Je pense que la saison, les offices de tourisme ou les commissions savent faire le travail, y compris les commerçants, mais hors saison, on souffre, je crois, de l'attractivité de ce Pays d'Arles, par un tourisme vert dans l'écologie, tout ce que l'on est en train de développer.

Même s'il y a des initiatives, je ne suis pas en train de dire qu'il ne se passe rien, mais je crois qu'il faut l'articuler, parce que demain, la canicule empêchera un tourisme de masse l'été. Il faudra s'adapter, mais cela signifie que notre activité fonctionne mieux toute l'année.

M. Girard a été complet. C'est comme chaque année, ce budget n'est pas un budget volontaire sur un territoire, une volonté de partage. C'est l'addition d'un projet de communes, ce sont des choix, vous l'avez décidé. En tout cas, sur ce budget, moi, je m'abstiendrai comme chaque année.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur Rafai. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Madame Ferrand-Coccia, vous avez la parole.

**Mme FERRAND-COCCIA.**- Oui, très rapidement. Déjà, quand même, je suis un peu surprise, Monsieur Girard, par la leçon de morale que vous nous donnez à chaque fois à propos de l'absence totale de politique, en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Surtout dans la mesure où vous avez quand même, au précédent conseil communautaire, refusé de voter pour le contrat de mobilité, qui a simplement vocation à favoriser le transport de voyageurs par le biais de transports en commun et de mobilités douces. Et les usagers n'oublieront pas, quand même, que toutes les problématiques de tarification multimodale qui sont portées par la région, dans le cadre de collaborations avec les autorités organisatrices de mobilités, que vous avez voté contre cela, mais c'est un détail concernant les émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, à propos de la requalification, je tiens quand même à dire que l'on n'a jamais dit 11 000, on était au-dessus de la fréquentation de la RN113 dans le cadre de la requalification, et que votre affirmation que l'on n'y parviendra jamais, est fondée sur la base de rien. Que voulez-vous que nous répondions à cela ?

Et concernant le financement du contournement autoroutier, pour nous, c'est quand même l'occasion de rappeler que la concertation interservices a été lancée et qu'en découlera l'enquête publique pour obtenir une déclaration d'utilité publique en 2026. Et parallèlement, vous avez raison, il y a bien un financement à trouver, et nous travaillons avec les services de l'État à le trouver, mais on savait que ce ne serait pas facile.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci beaucoup. Pas d'autres interventions ? Si, Monsieur Aufrere.

**M. AUFRERE.**- Merci, Monsieur le Président.

J'entendais une observation par rapport au financement sur la dernière phase, la phase 2 du Canal de la Haute-Crau.

Je voudrais, comme toujours, vous rappeler à tous que ce canal de la Haute-Crau sert quand même à, non seulement arroser et obtenir ce foin de Crau, mais dessous, il y a une nappe phréatique. Cela alimente donc cette nappe phréatique qui sert quand même à avoir pour plus de 300 000 personnes de l'eau potable. C'est donc très important.

C'est vrai que l'on a toujours ce contrat. L'eau nous vient de Serre-Ponçon. On a toujours ces deux millions de mètres cubes d'eau qui arrivent. Et en fait, cela sert ensuite aux agriculteurs. Donc, les ASA sont bien contents de retrouver après de l'eau brute.

Je voulais souligner l'importance de cet investissement. Merci.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Oui, Monsieur Girard, vous avez la parole.

**M. GIRARD.**- Monsieur Aufrere, peut-être que je me suis mal fait comprendre. Je ne suis peut-être pas très explicite aujourd'hui. J'ai toujours validé tous les investissements dans le canal de la Haute-Crau. Vous ne m'avez pas écouté depuis cinq ans. Non seulement, c'est essentiel pour la

nappe phréatique, c'est 70 % de l'eau de notre nappe, qui est alimentée notamment par le ruissellement des eaux, c'est en cela que je dis que la politique est schizophrénique de porter un projet d'autoroute qui va détruire plusieurs dizaines d'hectares de prairies qui alimentent notre nappe phréatique ; et en même temps, d'investir des millions d'euros dans le canal de réfection. Personnellement, je suis pour que l'on investisse pour assurer notre alimentation en eau potable.

On est dans une société où, si l'on n'a pas d'eau potable pendant 48 heures, c'est la révolution. Il faut en avoir conscience. Tout notre système est basé sur le fait d'avoir de l'eau potable qui sort du robinet. Et j'ai presque envie de dire qu'elle n'est presque pas assez chère par rapport à ce que l'on fait de cette eau. Une société dans laquelle on lave nos voitures et où nos déchets sont évacués avec de l'eau potable est une société qui n'a pas pris conscience de la valeur que l'eau potable représente. C'est un avis personnel.

Je vous suis tout à fait, Monsieur Aufrère ; je pense que l'on a été plutôt d'accord jusqu'à aujourd'hui sur les investissements nécessaires pour assurer notre indépendance en eau potable. C'est le fait de perdre des surfaces de Crau qui m'inquiète.

Pour répondre vite à Mme Ferrand-Coccia, je pense que sur les chiffres, nous ne nous sommes pas entendus. 11 800, c'est sur la rue Boualam, ce sont les futures prévisions de la DREAL, et sur la RN113, ce sera 35 000 véhicules ; donc, trois fois et demi plus. Je ne pense pas que ce sera la « balade bucolique », vu que déjà à 9 000, on est deux fois au-dessus des taux de l'OMS. Ce sera dur d'aller se balader au bord de la 113. Merci.

**M. le PRÉSIDENT.**- Bien, merci. Madame Ferrand-Coccia, rapidement.

**Mme FERRAND-COCCIA.**- Oui, j'ai lu l'article dans La Provence où vous racontiez quand même que la pollution s'arrêtait à 100 mètres de la route. C'est donc deux poids, deux mesures. C'est un principe applicable dans certains cas, mais pas dans les autres. C'est surprenant.

**M. le PRÉSIDENT.**- Monsieur Souque, vous avez la parole.

**M. SOUQUE.**- Oui, très rapidement, Monsieur Girard, c'est évidemment un point de divergence entre nous qui est essentiel. Je pense qu'effectivement, l'ANRU fait partie intégrante de la politique de la ville, parce que l'amélioration du cadre de vie, améliorer les quartiers dans lesquels sont les habitants, c'est partie intégrante de bien-vivre dans son quartier, être heureux de rentrer chez soi, avoir des logements réhabilités.

Je vous incite à venir vous promener aux Ferrages, pour voir l'évolution sur ce quartier, qui l'a vu avant, qui le voit aujourd'hui, avec des lieux où l'on reconstitue du lien social, des lieux de rencontre, une future épicerie solidaire qui s'implantera en cœur de quartier des Ferrages.

Je vous incite à aller voir, parce que franchement, ce n'est pas terminé, Monsieur le Maire, mais c'est déjà quelque chose de beau à voir et cela fait très plaisir, quand on l'a vu il y a quelques années.

Et puis, sur Barriol également, les gens de Barriol seront heureux de vous entendre parler de cela, parce que la réhabilitation du quartier de Barriol est très attendue depuis des années par les Barriolais. Refaire un bel espace social avec une crèche qui sera plus que doublée de capacité, un véritable centre social, un véritable accueil de jeunes qui pourra accueillir tous ces habitants de Barriol, un club senior qui sera également revalorisé et à la hauteur du quartier. On ne va pas développer tous les détails, je dois aller vite, mais non, je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Et je pense que les habitants de la communauté d'agglomération ne sont pas d'accord avec vous non plus dans cette analyse.

**M. GIRARD.**- Non, ce que je voulais dire, mais vous n'avez pas envie de l'entendre, c'est que les pollutions aux microparticules et NO<sub>2</sub>, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les scientifiques. Dès que l'on s'éloigne, elles disparaissent. À 300 mètres, on n'en a plus. On a la même pollution que le bruit de fond. Ce que j'ai simplement dit, c'est que l'on en perdait la moitié à 100 mètres et qu'à 300 mètres...

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est bien ce que l'on avait compris.

**M. GIRARD.**- Et c'est vraiment dans les 50 premiers mètres autour des axes que l'on a 80 % de la pollution.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Merci beaucoup pour ces échanges, chacun restant sur ses positions.

Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

## **15 : Finances / Budget primitif 2025 – Budget principal**

**Pour (33)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE

**Abstentions (5)** : Madame et Messieurs :

BONO, GIRARD, KOUKAS, RAFAI, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

## **16 : Finances / Budget primitif 2025 – Budget annexe de l'eau**

**Pour (33)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE

**Abstentions (5)** : Madame et Messieurs :  
BONO, GIRARD, KOUKAS, RAFAI, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

### **17 : Finances / Budget primitif 2025 – Budget annexe de l'assainissement**

**Pour (33)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE

**Abstentions (5)** : Madame et Messieurs :  
BONO, GIRARD, KOUKAS, RAFAI, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

### **18 : Finances / Budget primitif 2025 – Budget annexe réseau transports urbains**

**Pour (33)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE

**Abstentions (5)** : Madame et Messieurs :  
BONO, GIRARD, KOUKAS, RAFAI, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

### **19 : Finances / Budget primitif 2025 – Budget annexe de la zone de Montmajour**

**Pour (33)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-

MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE

**Abstentions (5)** : Madame et Messieurs :

BONO, GIRARD, KOUKAS, RAFAI, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

## **20 : Finances / Budget primitif 2025 – Budget annexe de la zone du Roubian**

**Pour (33)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE

**Abstentions (5)** : Madame et Messieurs :

BONO, GIRARD, KOUKAS, RAFAI, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

## **21 : Finances / Budget primitif 2025 – Budget annexe de la zone Ferrand**

**Pour (33)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE

**Abstentions (5)** : Madame et Messieurs :

BONO, GIRARD, KOUKAS, RAFAI, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

## **22 : Finances / Budget primitif 2025 – Budget annexe de la zone des Papèteries Étienne**

**Pour (33)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE

**Abstentions (5)** : Madame et Messieurs :

BONO, GIRARD, KOUKAS, RAFAI, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous remercie, nous passons à la délibération n°23, Madame Graillon, c'est encore à vous.

**Mme GRAILLON.**- Je vais vous rapporter de la délibération n°23 à la délibération n°34 en même temps, puisqu'il s'agit de délibérations très techniques et administratives.

C'est simplement la mise en place d'une méthodologie que l'on appelle APCP, qui permet de respecter le principe d'annualité budgétaire, tout en s'engageant juridiquement sur plusieurs exercices sur des dossiers structurants. Cela concerne donc 12 délibérations, donc 12 projets qui vont s'étaler sur plusieurs années, pour lesquels nous proposons de faire des APCP.

Un pour les déchets ménagers et assimilés, c'est le financement du centre de tri auprès de la SPL. Un second en aménagement de la révision de l'APCP pour les travaux de la phase 2 de la réhabilitation du canal de Haute-Crau. En rénovation urbaine, c'est le financement de l'opération qui sera déléguée à la SPL Agathe pour le NPNRU de Barriol. En habitat, c'est la révision des aides à la pierre, la construction de l'aire des gens du voyage à Saint-Martin, le suivi et l'animation du dispositif OPAH RU, l'étude-action préalable au plan de sauvegarde de la copropriété des Ferrages.

Sur les réseaux, ce sont sept opérations différentes sur de l'eau, de l'assainissement et du pluvial. Enfin, sur les papèteries Étienne, la révision de l'autorisation d'engagement pour les travaux de réhabilitation du bâtiment Shed et de la grande halle, et la création d'une autorisation d'engagement pour les études de la phase 2 du développement du site.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur ces différentes délibérations ? (*Pas de demande.*) Nous passons donc aux votes.

**23 : Finances / Autorisation de programme et crédits de paiement pour financer le centre de tri auprès de la SPL dédiée au transport, au tri et au conditionnement des collectes sélectives d'emballages : création.**

**Pour (38) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**24 : Finances / Autorisation de programme et crédits de paiement pour financer les travaux de réhabilitation et de régulation du canal de la Haute-Crau – phase 2 tronçon Mas d’Artaud : révision**

**Pour (38)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**26 : Finances / Autorisation de programme et crédits de paiement pour les aides à la pierre sur fonds propres, attribués en faveur du logement locatif social et de l’accession sociale à la propriété : modification de la délibération 2024-040**

**Pour (38)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**27 : Finances / Autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction de l’aire d’accueil des gens du voyage à Saint-Martin-de-Crau : modification de la délibération 2024-041**

**Pour (36)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE

**Abstentions (2)** : Madame et Monsieur : BONO, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**28 : Finances / Autorisation de programme et crédits de paiement pour les fonds délégués de l’État dans le cadre de la convention de délégation de**

## **compétence pour la gestion des aides publiques à la pierre : modification de la délibération 2024-042**

**Pour (38)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

## **29 : Finances / Autorisation de programme et crédits de paiement pour le financement du dispositif de suivi-animation des OPAH-RU « Arles Cœur de Ville » et « Cœur de Ville de Tarascon » - modification de la délibération 2024-048**

**Pour (38)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

## **30 : Finances / Autorisation de programme et crédits de paiement relatifs à l'OPAH-RU « Arles Cœur de Ville » 2024-2026 : modification de la délibération 2024-153**

**Pour (38)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

## **31 : Finances / Autorisation de programme et crédits de paiement relatifs à l'OPAH-RU « Cœur de Ville de Tarascon » 2021-2026 : modification de la délibération 2024-154**

**Pour (38)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**32 : Finances / Autorisation de programme et crédits de paiement relative à l'étude-action préalable au plan de sauvegarde de la copropriété « Les Ferrages du Cours » à Tarascon : modification de la délibération n°CC2024-155**

**Pour (38) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**33 : Finances / Autorisation de programme et crédits de paiement pour 7 opérations concernant l'eau et l'assainissement : création et révision**

**Pour (38) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**34 : Finances / Autorisation de programme et crédits de paiement pour le financement de l'opération de réhabilitation du bâtiment Shed et Grande Halle et des aménagements extérieurs et pour le financement des études relatives à la phase 2 de développement du site des papèteries Étienne à Arles : création et révision**

**Pour (38) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT,

ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**M. le PRÉSIDENT**.- Je vous en remercie. Je repasse la parole à Mme Graillon pour la délibération n°35.

**Mme GRAILLON**.- Ce sera très rapide, c'est qu'une petite coquille s'était glissée lors du dernier conseil communautaire...

Pardon, il manque la délibération n°25, apparemment. Vous n'avez pas fait voter la 25.

**M. le PRÉSIDENT**.- Excusez-moi.

**25 : Finances / Autorisation de programme et crédits de paiement pour le financement des opérations de travaux déléguées à la SPL Agate dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Barriol : création**

**Pour (37)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**Abstentions (1)** : Monsieur GIRARD

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**M. le PRÉSIDENT**.- Je devais avoir deux pages collées, excusez-moi.

**Mme GRAILLON**.- La délibération n°35 est une délibération que l'on avait passée lors du dernier Conseil communautaire de demande de subvention à l'État. Il y avait une petite coquille. Il s'agit ici de rectifier les montants, et je demanderai juste que tous les élus présents s'assurent bien qu'ils ont signé l'ensemble des documents sur les comptes administratifs et les budgets, etc., qu'il fallait signer à l'entrée.

Je vous remercie.

**35 : Finances / Opération « Maîtrise d'œuvre et travaux des réseaux rue Marius Allard et avenue de Hongrie » - demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 – Modification de la délibération n°CC2025-014**

**Pour (37)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est donc modifié. Je vais passer la parole à Mme Favier pour porter la délibération n°36.

### **36 : Aménagement et prévention des risques / Avis relatif à la révision du plan de prévention du risque inondation (PPRI) de Tarascon**

**Mme FAVIER.**- Merci, Monsieur le Président.

Le Plan de prévention du risque inondation de Tarascon a été approuvé par arrêté préfectoral en 2017. Pour rappel, ce document vise à prendre en compte le risque d'inondation dans l'aménagement en vue d'améliorer la sécurité des personnes. Il instaure une réglementation graduée qui s'étend de la possibilité de construire sous conditions jusqu'à l'interdiction de construire dans les zones les plus à risques.

Contrainte dans ses possibilités d'urbanisation, la commune de Tarascon a demandé une révision du document auprès de l'État, comme le permet la législation en vigueur. Cette demande est justifiée par les travaux de sécurisation des digues effectués par le Symadrem dans le cadre du Plan Rhône, offrant la possibilité de faire évoluer le zonage et le règlement du PPRI, afin de reconnaître le nouveau niveau de protection du territoire.

Après un échange entre la commune et l'État, appuyé par les informations techniques fournies par le Symadrem, la révision du PPRI a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 23 septembre 2024.

Un projet de règlement et de zonage a été élaboré par les services de l'État en collaboration avec la commune, puis présenté lors d'une phase de concertation publique qui s'est déroulée du 7 novembre au 7 décembre 2024. Afin de pouvoir approuver le nouveau document, la procédure prévoit ensuite une consultation des personnes et organismes associés entre le 10 février et le 10 avril de cette année, puis une enquête publique qui sera programmée en mai et juin 2025, avec une approbation en septembre 2025.

Considérant les projets de pièces transmis et soumis à cette consultation, le rapport de présentation, le règlement, le zonage et plusieurs autres cartographies, considérant que la commission thématique aménagement s'est réunie le 13 mars 2025 et a accueilli favorablement l'évolution du PPRI qui lui a été présentée, considérant l'évolution réglementaire proposée dans les zones protégées et correspondant à la création d'une zone « bleu protégé », avec des mesures réglementaires assouplies sur la partie urbanisée et offrant de nouvelles possibilités de construction, notamment des habitations, des bâtiments d'activités

(artisanale, agricoles, commerciales et industrielles) sous conditions. Sont ici concernées les zones d'activité ACCM du Roubian et des Radoubs.

Considérant toutefois que la révision du PPRI ne permet de répondre aux réserves apportées par l'ACCM dans son avis formulé en 2016 lors de la consultation sur le projet de PPRI, qu'en matière d'habitat, mais pas de développement économique. En effet, si l'évolution en zone « bleu protégé » des zones d'activités économiques existantes est positive, ces zones sont aujourd'hui saturées et le foncier disponible quasiment nul, ne permettant pas de répondre à une demande très soutenue des entreprises, en pensant qu'il y a 90 hectares sollicités depuis 2021, et limitant de fait la croissance du nombre d'emplois.

Afin de poursuivre le développement économique, il apparaît souhaitable que le projet de PPRI identifie sur son zonage des secteurs supplémentaires pour accueillir de nouveaux espaces économiques.

La Ville de Tarascon évoque à ce titre des zones à vocation économique dans son PLU. Il y a une zone à l'est de la ville, route de Saint-Rémy, à proximité de la coopérative agricole, une zone au nord de la ville et également une zone identifiant une extension possible de la zone du Roubian, mais n'apparaissent pas dans le projet de PPRI.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir émettre un avis favorable au projet de révision du Plan de Prévention du Risque Inondation de Tarascon, dans le cadre de la consultation des personnes et organismes associés, avec un point de vigilance sur la prise en compte des besoins fonciers futurs pour permettre un développement économique optimisé par la Ville de Tarascon.

**Mme DELLANEGRA**.- Merci, Madame Favier. Y a-t-il des questions ou des remarques autour de cette délibération ? *(Pas de questions.)*

Je la soumets au vote.

**Pour (37)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**Mme DELLANEGRA**.- Nous passons à la délibération n°37 et la parole est à nouveau à vous, Madame Favier.

**37 : Développement durable / Candidature de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette auprès de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) pour le programme « territoire engagé pour la transition écologique »**

**Mme FAVIER.**- Merci.

Il s'agit d'approuver la candidature de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) au programme « Territoire Engagé pour la Transition Écologique ». Ce programme vise à renforcer les démarches en faveur de la transition écologique et de l'économie circulaire, en attribuant deux labels complémentaires, le label climat - air - énergie et le label économie circulaire.

L'engagement dans ce programme permettra à la communauté d'agglomération de bénéficier d'un financement pouvant atteindre 350 000 euros sur quatre ans.

Considérant que le PCAET, en cours de révision par le PETR du Pays d'Arles, et approuvé par l'ACCM, vise à renforcer les actions en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air et de développement des énergies renouvelables ; le programme « territoire engagé - transition écologique » est un dispositif que l'ADEME et de ses partenaires, destiné aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Il vise à construire et renforcer leur démarche en faveur de la transition écologique et de l'économie circulaire.

Ce programme s'appuie sur deux labels complémentaires, le label climat - air - énergie, et le label économie circulaire.

Les collectivités engagées dans les deux démarches de labellisation peuvent être éligibles au contrat d'objectif territorial (COT) et obtenir un financement des actions programmées à hauteur de 350 000 euros sur quatre ans. La partie importante de la première phase de 75 000 euros nous permettra de recruter un animateur pour nous aider dans cette démarche.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Madame Favier.

**Mme FAVIER.**- Je vous demande de bien vouloir approuver la candidature de l'ACCM.

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est ce que je m'apprêtais à faire. Quelqu'un souhaite intervenir ?

**M. GIRARD.**- Pourquoi ne pas candidater à ces labels ? En plus, l'ADEME, c'est un établissement public tout à fait crédible sur ces sujets-là. Au contraire, je suis content que l'ACCM porte cette ambition.

Malgré tout, on parle déjà de stratégies qui vont nous être présentées dans le cadre de cet appel à labellisation.

J'aurai donc quelques questions par rapport à des problématiques que l'on vient un peu d'évoquer.

Sur la stratégie, j'imagine que l'on ne va pas l'inventer à partir d'aujourd'hui et j'espère qu'il y a déjà eu des réflexions là-dessus, que l'on n'a pas attendu la demande de labellisation pour se poser la question de ces labels.

Si vous pouvez me répondre très brièvement sur les stratégies que vous allez mettre en œuvre dans les mois à venir. C'est eau, air et énergie. Je ne vais parler que de l'eau et de l'air aujourd'hui.

Par rapport à l'eau, j'évoquais plus haut les problèmes d'infrastructures sur certaines parties de l'agglomération, et notamment à Raphèle, avec des problèmes évidents sur la STEP et, en amont, avec des tuyaux qui, a priori, ne sont pas adaptés par rapport à ce qu'ils reçoivent ; des tuyaux qui sont cassés - on le sait - depuis des années. On a parlé de l'importance de la nappe phréatique de Crau pour 300 000 personnes. Je ne suis pas certain que des tuyaux cassés autour de la station d'épuration de Raphèle, au-dessus de la nappe phréatique de Crau, ce soit une démarche très valorisable dans le cadre d'un label eau - énergie. J'aimerais donc que l'on puisse me dire si des travaux seront engagés très rapidement autour de cette station d'épuration.

Quel travail sera fait au niveau des eaux de surface en Camargue ? On a déjà évoqué longuement ici les produits interdits que l'on retrouve dans les eaux de surface. On en est à travailler sur un projet pour faire venir directement l'eau du Rhône dans le Vaccarès pour répondre à certaines questions, pour éviter les eaux de drainage des roubines. J'aimerais bien savoir s'il y a un projet pour lutter contre les pollutions agricoles qui nous empêchent d'avoir une gestion de l'eau efficace et efficiente sur le territoire de Camargue.

La qualité de l'air, je l'ai évoquée. Il y a des problèmes de qualité de l'air émis notamment en centre-ville d'Arles, qui ne sont pas du tout liés à la 113, puisque AtmoSud nous l'a dit. La 113 a vraiment une pollution circonscrite à ses abords directs. Et même quand on aura diminué par deux la circulation, on sera intervenu sur un peu moins de 10 % de la pollution ; sur 3 500 personnes, cela signifie qu'il restera toujours 90 % de la pollution en centre-ville. À Arles, c'est le cas. J'imagine que c'est pareil dans d'autres villes, puisque les endroits les plus pollués à Arles sont ceux qui sont les plus éloignés de la 113. Va-t-on travailler sur ces aspects-là ? On brigue un label, j'imagine donc que oui. Vous avez des projets, j'aimerais savoir lesquels.

Sur les microparticules notamment, les études du PETR nous avaient dit que la principale source de pollution sur le territoire de l'agglomération, c'étaient les pratiques agricoles et notamment les brûlages, puisque l'on est l'un des seuls territoires où ils sont encore pratiqués. Y a-t-il des projets là-dessus ?

Il y a également un gros point rouge autour des émissions de polluants, autour de la zone industrielle de Saint-Martin-de-Crau. D'une part, il y a beaucoup de hangars, beaucoup de camions, il n'y a rien qui est relié au fer. Il y a également un problème, on a parlé un peu de mobilité, c'est vraiment la principale zone où il y a, mais Mme Dellanegra le sait mieux que moi, ce sont plus de 2 500 emplois concentrés. Et je n'ai pas l'impression que dans le projet de mobilité, il y ait vraiment un focus marqué sur les déplacements par rapport à cette zone d'emploi, mais je serais content de savoir s'il y a un vrai projet là-dessus.

Enfin, je l'évoquais plus haut, parce que M. De Carolis l'a dit en introduction de la réunion, c'est ce débat public organisé par la CNDP autour

du développement à venir du Grand Port maritime de Marseille, de ses grands projets d'infrastructures et de l'impact qu'ils auront sur les territoires alentours. On est un peu focalisé sur la THT, sur le territoire, et on oublie un peu tous les autres impacts. Et avec un passage de 2 millions à 3 millions de hangars prévus sur la zone de Fos-sur-Mer, le problème que l'on a à Arles, c'est la circulation des camions sur la 113 ; même avec l'autoroute, cela signifie une augmentation considérable du nombre de camions.

J'aimerais donc savoir, dans le cadre de cette stratégie globale, si à l'agglomération, il y a une stratégie au niveau de ce débat public qui s'ouvre, s'il y a des commissions de travail, et comment l'agglomération va se positionner, intervenir dans ce débat public qui est essentiel. Il n'y en aura qu'un. Je pense que l'on n'a pas le droit de le rater.

On peut avoir des avis divergents, mais j'aimerais savoir comment l'agglomération va intervenir sur ce débat public, qui sera rapporté et qui sera certainement une chose sur laquelle vont s'appuyer, à la suite, les services de l'État, pour porter les projets de développement du port autonome. Ne vous focalisez donc pas sur la THT. Sur celui-là, on est tous d'accord, mais il y a d'autres projets qui vont aussi nous impacter, et je pense notamment au projet de multiplication de la logistique.

Comment va-t-on se positionner par rapport au débat public et la stratégie globale ? Sur ces quelques petites questions, je serais curieux d'avoir quelques mots. Merci.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur Girard. Je vais passer la parole à Catherine Balguerie. Je voudrais d'abord répondre à deux points de votre... Pour l'instant, c'est moi qui distribue les débats. Je redonnerai la parole à Mme Favier si elle le veut, mais Mme Catherine Balguerie a levé la main et voulait répondre.

Je vais d'abord, si vous me le permettez, répondre sur deux points que vous avez évoqués.

Tout d'abord, la logistique, c'est très important. Il ne vous a pas échappé que nous réfléchissons énormément sur ce point-là, à travers notamment le port fluvial installé à Arles, que nous essayons de développer, et pour désengorger un certain nombre de trafics routiers, nous allons développer, mettre en place le plan Mistral - je ne sais pas si vous en avez entendu parler - qui est porté par l'une des entreprises qui se situe sur le port fluvial ; et qui va se traduire par le fait que nous allons transporter des marchandises par mer et fleuve jusqu'au port fluvial, par des barges quotidiennes qui seront amenées sur le port fluvial et là, elles seront transportées ensuite par le train grâce à une plateforme d'échange multimodal qui est en train de se mettre en place. Ce qui fait qu'une grande partie du trafic routier sera déchargée à la fois sur ces barges et la voie ferrée, qui ira ensuite jusqu'à Bordeaux, jusqu'à Rungis et dans l'est de la France.

C'est donc un plan très important. C'est l'une des questions que je voulais soulever avec vous sur le désengorgement des voies routières.

Le deuxième point que vous avez évoqué, mais peut-être que Mme Favier aurait effectivement pu en parler, c'est la station d'épuration. C'est très important. Nous avons été alertés, nous en avons parlé à la conférence des maires entre nous. Une étude est faite pour voir les travaux et l'impact que cela peut avoir. Je pense que nous aurons cette étude, je me tourne vers les services, mais je pense qu'à la fin de l'été, nous aurons finalisé cette étude et que nous pourrons engager les travaux nécessaires, en fonction des études qui nous seront données.

Alors Mme Balguerie, Mme Favier puis Mme Dellanegra.

**Mme BALGUERIE-RAULET**.- Je répondrai rapidement, parce que vous avez évoqué un certain nombre de problématiques : qualité de l'eau, qualité de l'air, agriculture, lutte contre le réchauffement climatique, gestion des déchets, etc.

Je reviens un peu sur votre critique à l'égard du programme ou au travers du budget qui vous est proposé, comme si cela manquait un peu de vision d'ensemble et de vision transverse et globale.

C'est vrai que c'est prêter à l'ACCM toutes les compétences dans tous les domaines et tous les pouvoirs. En fait, une collectivité comme la nôtre ne travaille pas seule. C'est vrai que ces démarches et ces actions s'inscrivent dans d'autres programmations, dans d'autres démarches.

C'est l'exemple de la délibération qui est portée par Mme Favier, sur laquelle elle reviendra. Il ne s'agit pas de candidater à un label, puisque je sais que parfois, les labels vous font un peu sourire. Il s'agit de candidater à un programme, un programme qui, effectivement, pourra nous donner un certain nombre de moyens financiers pour mener des actions. Ces actions, elles-mêmes, seront déterminées dans ce programme, et renverront vers d'autres démarches qui sont actuellement en cours.

Je vais prendre par exemple la révision du SCOT, valant AEC, dans laquelle la dimension de la biodiversité, des trames vertes et bleues, de la préservation des espaces naturels, des préservations des espaces agricoles, est au cœur des enjeux, pour lesquels l'ACCM est associée, pour lesquels chacune des collectivités d'intercommunalité est consultée, avec ensuite les communes qui sont effectivement membres.

Je le répéterai, c'est vrai que c'est toujours un peu compliqué d'afficher une seule action ou plusieurs actions de manière linéaire, dans la mesure où, par rapport à ce que vous dites, ce que vous avez évoqué précédemment, la révision du SCOT et AEC, le plan de ville climat - énergie permet de décliner des orientations en matière de biodiversité, etc., et on est en train de le faire.

Vous avez parlé de l'eau et la nappe de Crau. M. Aufrère a répondu. On a eu l'occasion d'en parler récemment. C'est le SYMCRAU, auquel l'ACCM est effectivement membre, qui permet de suivre et de gérer au mieux dans l'intérêt des Arlésiens et de leur alimentation en eau potable, cette ressource. Il y a également tous les travaux qui sont menés dans le cadre de la révision de la charte du Parc naturel régional de Camargue, dont une grande partie des communes de l'intercommunalité font partie, et

qui sont concernées par des problématiques agricoles, des problématiques hydrauliques, des problématiques de biodiversité pour ne prendre que les plus simples.

Il y a également évidemment les observatoires sur la salinisation, c'est en lien avec l'agriculture, cela concerne l'ACCM, cela concerne la remontée du biseau salé.

Je ne vais pas m'étendre plus, mais simplement dire que cela peut ne pas paraître suffisamment satisfaisant à votre niveau, mais si l'on n'a pas en tête les financements que l'ACCM apporte au travers de ses instances de gouvernance et qui ont des compétences, tout ce qu'il y a de plus réglementaire dans différentes matières, et où l'on fait entendre notre voix et la voix des communes que nous représentons, il manque quelque chose effectivement à l'analyse critique de nos projets, puisqu'en fait, il y a tout un pan de nos financements et tout un pan de notre action qui sont néanmoins quand même pris en compte dans le cadre de ces réfections supra-ACCM, supra-intercommunales, mais qui se déclinent ensuite au niveau des habitants de chacune des communes de l'ACCM.

Je vous remercie.

**M. le PRÉSIDENT**.- Merci. Madame Favier ?

**Mme FAVIER**.- Pour compléter ce que dit Catherine, être soutenu par l'ADEME, nous donner les moyens pour continuer nos projets, qui sont, comme elle le dit, pas du tout linéaires, c'est un ensemble. Nous aurons la possibilité d'avoir les 75 000 euros, d'engager une personne compétente pour nous aider dans nos projets.

**M. le PRÉSIDENT**.- Merci. Madame Dellanegra.

**Mme DELLANEGRA**.- Oui, très rapidement, parce que cela me donne également l'occasion de procéder à cette étape importante de l'exercice 2025, à des remerciements à mes homologues et aux Vice-présidents en charge de départements comme Mobilité, Développement économique, Déchets. Cela me donne l'occasion effectivement de remercier, du coup, et de faire le lien avec nos ZAE du Bois de Leuze notamment, et de l'Écopôle. Merci, parce que c'est vrai que Saint-Martin-de-Crau est revenu dans la course, et qu'il fallait très vite pouvoir mettre en cohérence nos projets.

Je suis donc encore, excusez-moi et cela répondra également peut-être à la remarque de M. Rafai, je suis encore à l'état, peut-être pour certains sujets, d'un rapport d'étonnement et par rapport à ce que vous disiez, que chaque commune et chaque maire dans sa commune défendent ses intérêts, peut-être de manière isolée, je découvre finalement tout le contraire, et notamment par la structuration de documents comme ceux que vous avez déjà votés, comme le projet de territoire ou celui que je vais présenter juste après, la convention ORT, cela démontre bien quand même qu'il y a ce souhait de cohérence au sein de notre agglomération, qu'il y a une réflexion d'ensemble autour d'enjeux, qu'ils soient sociaux, économiques ou de

développement durable, qui nous touchent tous de la même manière, les uns les autres. Et qu'effectivement, on ne peut plus raisonner... Alors, oui, il faut faire coordonner des projets que nous avons, les uns, les autres, pour nos communes, mais c'est tout l'objet des travaux qui sont conduits.

C'était donc pour remercier également les avancées que Saint-Martin-de-Crau peut avoir d'ores et déjà dans cet exercice budgétaire 2025.

Et pour répondre précisément à quelque chose que vous pointez du doigt, qui est cette zone logistique qui, nous-mêmes, nous « désagré » sur de nombreux points, on a pu engager d'ores et déjà au-delà de réflexions, des pistes de travail. Je crois que des interventions sont déjà prévues pour tout ce qui concerne la mobilité. Des personnes travaillent déjà, avec les liaisons à faire avec le centre-ville et la gare de Saint-Martin-de-Crau.

Il y a également des projets d'aménagement de cette zone, parce qu'il y a des problématiques réelles de stationnement des poids lourds. On va donc également se saisir des différents projets, par ailleurs en cours, pour résoudre rapidement, autant que faire se peut, cette problématique.

On a également évoqué le projet, dans un premier temps, de réaménagement du stationnement autour de notre gare. Et puis, je l'espère, on pourra entamer très vite un projet de PEM sur Saint-Martin-de-Crau, parce qu'aujourd'hui, on voit qu'il y a des projets d'envergure régionaux dans lesquels il faut que l'on s'inscrive, et les communes de l'ACCM seront toutes parties prenantes.

Voilà ce que je voulais vous dire avant tout.

Concernant la mobilité, la gare, il y a effectivement des projets autour de cette zone, qui présente aujourd'hui des désagréments, nous en sommes conscients.

**M. le PRÉSIDENT.**- Oui, Monsieur Rafaiï, et puis on clôturera.

**M. RAFAÏ.**- Vous avez reparlé de la Commission nationale du Débat public. Cela touche effectivement à la THT, mais on peut justement, et c'est l'occasion, puisque cette commission, vous avez cité deux réunions publiques, en tout cas le 20 à Saint-Martin, le 26 à Arles, mais chacun d'entre vous, chacun d'entre nous peut la saisir et aller amener une contribution, aller discuter, les rencontrer. Et moi, ce qu'a développé mon collègue M. Girard, je trouve que c'est important d'y ajouter une autre chose : il y a le transport, en tout cas des camions, mais il y a également le transport des salariés, parce que Fos va exploser soi-disant en termes de salariés. Et la SNCF dit bien qu'il y a une ligne potentielle qui existe, le Arles-Saint-Martin-de-Crau-Miramas-Fos, et qu'il faut juste un peu la remettre en marche.

Je pense qu'il y a également un combat à mener de ce côté ferroviaire. J'invite tout le monde à se saisir de ce débat public, puisque derrière ce débat, en tout cas, on peut le penser, pour nous prendre le scénario A, tel que le présente la RTE. La RTE continue à faire du lobbying pour son premier tracé. Ils sont présents. Je ne sais pas s'ils n'ont pas pris des chambres à l'année en Camargue, pour continuer à convaincre qu'il n'y avait aucune nuisance, qu'il n'y avait rien, alors que le projet alternatif

commence à être écouté, entendu depuis Paris, parce qu'avant, c'était le territoire d'Arles, c'était un « pays de Gaulois », il faut contrôler. Aujourd'hui, c'est l'ensemble de la nation qui s'interroge sur comment on décarbone, comment on ne dénature pas des territoires.

Je le dis, il y a les camions, il y a la marchandise, mais il y a également le transport des salariés, cela va être immense. Les lignes existent, à nous de les saisir et de les proposer.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur Rafai. J'espère que vous convaincrez également votre collègue assis à votre gauche de l'intérêt du contournement autoroutier.

Madame Ferrand-Coccia.

**Mme FERRAND-COCCIA.**- Oui, merci. Juste pour aller dans le sens de M. Rafai à propos du transport de voyageurs, donc exécuté forcément en TER par la région. Cela fait partie des sujets que l'on évoquera dans le contrat de mobilité, contre lequel, Monsieur Girard, vous avez voté contre.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous allons arrêter là les débats, parce qu'il faut continuer. Nous n'en sommes qu'à la délibération n°37.

**Pour (36) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous en remercie. Merci, Madame Favier, d'avoir porté cette délibération. Je vais passer la parole maintenant à notre première Vice-présidente, Mme Dellanegra, pour la délibération n°38.

### **38 : Renouveau urbain / Signature de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette**

**Mme DELLANEGRA.**- Merci, Monsieur le Président.

La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, ses communes membres et ses partenaires se sont engagés dans l'élaboration d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire, ORT. Cette démarche a été amorcée par le programme de revitalisation Action Cœur de Ville, ACV, et réitérée par le programme Petites Villes de Demain, PVD. Ce qui l'a conduit à poursuivre sa démarche de

revitalisation par la signature de la convention-cadre pluriannuelle d'Opération de Revitalisation de Territoire aujourd'hui.

**M. le PRÉSIDENT**.- Merci. Nous allons procéder au vote.

**Pour (36)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**M. le PRÉSIDENT**.- Vous gardez le micro pour la n°39, Madame Dellanegra.

**39 : Renouveau urbain / Signature de la convention-cadre pluriannuelle « Petites villes de demain » de la commune de Saint-Martin-de-Crau / Modification de la délibération CC2024-099 du 20 juin 2024**

**Mme DELLANEGRA**.- Merci. La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette et ses partenaires se sont engagés dans le programme de revitalisation « Petites Villes de demain », pour la commune de Saint-Martin-de-Crau.

ACCM a signé la convention d'adhésion au programme le 29 novembre 2021.

Par la présente délibération, il s'agit d'approuver la modification du périmètre de la convention-cadre pluriannuelle PVD et d'autoriser sa signature.

**Pour (35)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE

**Abstentions (1)** : Madame TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**40 : Grand projet / Approbation de la convention Habitat à caractère multisites n°3 entre ACCM et l'Établissement Public Foncier PACA**

**Mme DELLANEGRA.**- La présente délibération vise à approuver la troisième convention Habitat multisites entre la communauté d'agglomération ACCM et l'Établissement Public Foncier PACA.

Cette dernière vise à la maîtrise de fonciers pour la réalisation d'opérations immobilières, afin de faciliter la mise en œuvre des objectifs de production de logements retenus dans le cadre du troisième programme local de l'habitat (PLH).

**Pour (36) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous en remercie. Je vais passer maintenant la parole à Jean-Michel Jalabert pour porter la délibération n°41.

#### **41 : Économie / Fonds d'Aide à l'Investissement des entreprises**

**M. JALABERT.**- La délibération n°41 vise à attribuer des aides directes aux commerçants et artisans dans le cadre du dispositif Fonds d'Aide directe à l'Investissement, sur le territoire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

L'objectif est de soutenir le commerce et l'artisanat pour améliorer l'attractivité des centres-villes, conformément à l'axe 3 de la feuille de route d'ACCM et de promouvoir un développement économique durable et inclusif sur le territoire.

C'est l'attribution de 31 dossiers qui ont été jugés recevables pour des commerçants de l'ensemble de notre territoire, pour un montant de 116 649 euros.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Monsieur Rafai, vous avez demandé la parole.

**M. RAFAÏ.**- C'est juste une question. Est-ce que c'est exclusivement dans les centres-villes ? Ne peut-on pas l'élargir aux villages, aux quartiers ? Parce qu'il y a également de l'économie, du commerce dans nos villages, dans nos quartiers de l'ACCM.

**M. JALABERT.**- Ce n'est pas exclusivement dans nos centres-villes. En fait, c'est un dispositif où l'on a conventionné avec la région, puisque normalement, ce sont eux qui ont la compétence et qui mettent en place de tels dispositifs.

Le dispositif ACCM vient en complément du dispositif régional « Mon projet de rénovation ». Lorsque l'on est dans des secteurs définis comme Action Cœur de Ville ou Petites Villes de Demain, et pour les commerçants qui se trouvent en dehors de ces secteurs-là, qui ne peuvent donc pas bénéficier de l'aide régionale, la communauté d'agglomération se positionne sur un montant plus important.

Lorsque l'on est dans le périmètre régional, on vient en complément, et c'est une aide qui peut aller jusqu'à 2 000 euros, avec un maximum de 40 % du montant de l'investissement, plafonné à 2 000 euros. Lorsque l'on est en dehors et que ces commerçants ne peuvent pas bénéficier de l'aide régionale, on peut aller jusqu'à 5 000 euros, mais c'est toujours plafonné à 40 % du montant des travaux.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci pour ces précisions. On passe au vote.

**Pour (36) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

#### **42 : Économie / Approbation de la convention-cadre 2025-2027 et de la convention annuelle d'objectifs avec l'association Procames**

**M. JALABERT.**- Il s'agit de l'approbation d'une convention-cadre 2025-2027 avec l'association Procames. Il s'agit donc d'approuver une convention pour les trois ans à venir, avec la mise en place d'une convention d'objectifs pour l'année 2025 entre ACCM et Procames, avec un soutien financier proposé cette année d'un montant de 25 000 euros.

La convention, qui s'étend sur les trois ans à venir, définit quatre objectifs stratégiques : l'attractivité du territoire, le soutien aux entreprises à l'export, l'animation des filières et de veille stratégique. Ce partenariat pérenne vise à structurer le développement à l'international des entreprises locales et à renforcer le rayonnement économique du territoire.

Procames est une association historique qui vient en soutien, pour beaucoup d'entreprises, notamment dans le secteur de l'agroalimentaire, et qui cible chaque année un pays à l'export, avec en général un stagiaire choisi dans le pays ciblé, sur lequel nos entreprises veulent entrer sur les marchés, avec une personne qui parle la langue, qui est investie, etc. En général, en tout cas depuis leurs nombreuses années, ils font du bon travail et apportent un bon soutien à nos entreprises.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci pour ces précisions.

**Pour (36) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

### **43 : Emploi et Insertion / Mise en œuvre d'un label insertion EMPL'ITUDE**

**M. BESANÇON.**- La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, ACCM, porte et anime le PLIE, le Plan local pour l'insertion et l'emploi, dont elle est signataire.

Le label « EMPL'ITUDE », créé et animé par l'association Émergence(s), permet de reconnaître, de valoriser et de faire progresser les entreprises dans leurs démarches citoyennes et responsables en faveur de l'emploi.

Il contribue également à renforcer la solidarité en développant les passerelles entre les entreprises, les publics, les acteurs institutionnels et les professionnels de l'emploi et de l'insertion. Ce label repose sur un référentiel construit avec l'AFNOR.

Le développement de ce label sur le territoire ACCM s'inscrit donc parfaitement dans l'un des objectifs stratégiques du PLIE, qui vise à conduire une coopération étroite avec les acteurs économiques locaux pour favoriser la construction des parcours, l'accès et le maintien dans l'emploi des publics accompagnés.

Ce dispositif de labellisation est animé depuis sa création par l'association Émergence(s), implantée à Marseille. L'association Émergence(s) a ainsi développé une véritable expertise, qui lui permet aujourd'hui de proposer ses services aux territoires qui souhaitent mettre en place et animer un dispositif local de labellisation.

Il est établi dans ce cadre un contrat de licence permettant au porteur du label de bénéficier de la part d'Émergence(s) d'un appui à la mise en place et au déploiement du label, d'une formation des équipes et partenaires engagés, d'une assistance technique, d'un droit à l'exploitation de la marque « EMPL'ITUDE » en contrepartie d'une cotisation annuelle de 4 000 euros.

Il s'agit ici d'approuver le déploiement du label « EMPL'ITUDE » sur notre territoire ACCM, son portage par le PLIE ACCM et, à ce titre, la signature d'un contrat de licence avec l'association Émergence(s).

Je vous remercie.

**Pour (36) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, ISNARD, JALABERT, KOUKAS,

LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

#### **44 : Emploi et Insertion / Programmation PLIE 2025 – Session 1**

**M. BESANÇON.**- La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, ACCM, porte et anime le PLIE, le plan local pour l'insertion et l'emploi, dont elle est signataire.

À ce titre, elle octroie des financements à des opérateurs pour la réalisation d'actions bénéficiant aux publics en démarche d'insertion professionnelle accompagnés par le PLIE (adhérents du PLIE).

L'enveloppe dédiée à la programmation du PLIE 2025 a été votée à hauteur de 183 000 euros. Dans ce cadre, un appel à projets a été mis en ligne sur le site de la communauté d'agglomération. Vingt projets représentant un montant de demandes totales de 202 925 euros ont été déposés et instruits par le service emploi.

La présente délibération vise à proposer les financements par ACCM de quinze actions dans le cadre de cette première session de la programmation 2025 du PLIE, pour un montant total de 146 000 euros.

Je vous remercie.

**Pour (36) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

#### **45 : Politique de la ville / programmation contrat de ville / propositions de financement 2025 : 1<sup>ère</sup> tranche**

**Mme GRAILLON.**- Je tiens à préciser, pour éviter toute polémique, que M. Souque, qui est le Vice-président délégué à la politique de la ville, est en conflit d'intérêts sur cette délibération, puisqu'il est président de l'EPACSA, et qu'il y a des subventions qui sont à destination de l'EPACSA. C'est pourquoi je rapporte cette délibération, mais il pourra bien entendu répondre aux questions, à partir du moment où elles ne concerneront pas l'EPACSA.

Il s'agit donc, dans cette délibération, de voter la première tranche de la programmation du contrat de ville, qui a été définie lors du comité de pilotage du 7 mars 2025.

Nous proposons donc dans cette délibération 115 projets, dont 69 sont financés par l'ACCM, les autres le sont par les autres partenaires, le conseil départemental, l'État et les bailleurs sociaux. 73 sont sur la commune d'Arles, 42 sur la commune de Tarascon, pour une enveloppe totale consacrée au contrat de ville pour cette année de 999 389 euros.

Je dois vous préciser qu'il restera 44 000 euros sur une deuxième programmation, qui viendra compléter celle que nous votons aujourd'hui.

Je précise également que l'ACCM, mais nous l'avons voté lors de la délibération du budget, passe son montant de financement de 308 000 à 342 000 euros. L'enveloppe consacrée par l'ACCM est donc en augmentation.

Je voudrais préciser, suite à quelques posts sur les réseaux sociaux ou articles dans la presse, quatre choses. C'est que l'enveloppe globale de ce contrat de ville est en baisse du fait de nos partenaires. Malgré l'effort financier auquel l'ACCM a consenti pour essayer d'amoindrir l'impact sur les porteurs de projets, l'enveloppe est au global en baisse. Ce n'est pas du fait de l'ACCM.

Deuxièmement, je voudrais repréciser qu'il y a 1 400 habitants supplémentaires dans la programmation du contrat de ville, puisque dans le nouveau contrat de ville, nous avons intégré le quartier des Alyscamps et une extension sur Tarascon. Pour une enveloppe qui est plus petite, nous avons donc plus d'habitants à couvrir.

Nous avons ensuite des actions structurantes qui coûtent plus cher. Je pense par exemple à la médiation avec notre partenaire, l'AD'AP, qui est un partenaire très important et qui a perdu des financements du côté de l'État, au FIPD, etc. Nous avons donc été obligés dans le cadre de la politique de la ville, pour maintenir ce dispositif qui, pour nous, est vraiment structurant, là encore, de mettre des crédits supplémentaires. C'est également le cas dans les centres sociaux, où il y avait des demandes de financements plus importantes que les autres années, parce qu'on l'a dit, les équipements sociaux doivent être mis au cœur de la politique dans les quartiers. Et cela passe donc par des financements supplémentaires.

Il y avait également des nouveaux projets. Je pense à la culture du cœur qui s'est étendue sur d'autres quartiers. Je pense également, par exemple, à Gratte Ciel. Gratte Ciel n'avait pas eu de subventions en 2024, parce qu'il n'y avait pas de projet. Cette année, c'est un projet à 15 000 euros.

Ces quatre points précisés, cela signifie qu'il y a des opérateurs qui ont forcément dû avoir des baisses de financements, mais c'est également, et je le précise, le principe d'un appel à projets, c'est-à-dire qu'avec une enveloppe définie, il y a des projets qui entrent, d'autres qui sortent, d'autres qui, certaines années, sont plus importants. C'est le cas de Gratte Ciel cette année, et d'autres sur lesquels nous sommes obligés de donner un peu moins. C'est le principe de l'appel à projets et - je le répète - malgré le financement augmenté par l'ACCM cette année sur le contrat de ville.

Nous avons fait, je le rappelle également pour conclure, des réunions dans chaque quartier avec tous les opérateurs, pour leur expliquer les

nouveaux axes du contrat de ville, pour leur expliquer également de se rapprocher de l'ACCM, de se rapprocher des structures de proximité pour s'intégrer dans les nouveaux axes du contrat de ville.

Cela a été du coup pris en compte dans les arbitrages, ceux qui ont fait l'effort de s'adapter ou, en tout cas, de proposer des opérations qui étaient dans les axes principaux de ce contrat de ville, que l'on a quand même travaillé pendant un an et demi. Ensuite, on a également fait des rendez-vous avec la totalité des porteurs de projets, avec les élus des communes, et bien entendu Érick Souque, pour pouvoir avoir un échange, même s'il était court, mais un échange avec l'ensemble des porteurs de projets et voir s'ils s'inscrivaient bien dans cette nouvelle dynamique du nouveau contrat de ville.

Je vous demande donc d'adopter le vote de cette première programmation, sachant qu'il reste donc à peu près 45 000 euros pour une deuxième programmation, mais le gros des dossiers est là.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Monsieur Girard.

**M. GIRARD.**- Merci. Je remarque que toutes les précautions ont été prises par Mme Graillon pour déminer toutes les questions et remarques éventuelles. Évidemment, moi, je n'avais pas souscrit au projet de contrat de ville et j'avais eu l'occasion d'émettre beaucoup de réserves par rapport à cela. Cela va donc être très compliqué, du coup, d'abonder dans le sens de ce que vous venez de présenter.

On est passé d'une participation de l'agglomération qui était à 927 000 à 989 000 euros, je crois, cette année, c'est ce que vous avez dit... Non, mais sur la délibération, le périmètre de ce dont on parle aujourd'hui. Ce que je voulais dire, c'est que par rapport à ce que vous venez de dire aux nouveaux quartiers, on reste beaucoup plus dans les mêmes équilibres. Et lorsque l'on a vu plus haut les bons résultats budgétaires et les reports à coup de 2 millions d'euros sur l'année 2025, on se dit qu'il y a une espèce de défausse ou de démission au niveau des moyens, de rester plus ou moins dans les mêmes ordres de grandeur de financements, avec les enjeux énormes qu'il y a sur le social dans ces quartiers, et d'abriter derrière pour déjà prévenir. Il y en a qui en ont un peu moins, il y en a qui en ont un peu plus.

Non, je veux dire, on le sait depuis le début, la politique de la ville, c'est la variable d'ajustement de l'agglomération. Je ne sais pas comment les projets sont financés, mais c'est au doigt mouillé. Les acteurs qui ont la carte, comme on dit dans certains milieux, ont un financement pérenne. Et puis ceux qui ne l'ont pas, ou ceux qui ont une parole un peu différente de ce que l'on aimerait entendre, ils sont assez rapidement sanctionnés, c'est comme cela que les gens le disent.

En tout cas, les moyens, vous les auriez, et toutes les discussions que l'on a eues sur le budget, montrent que l'on a largement les moyens de mettre beaucoup plus d'argent en politique de la ville et d'aider sur le long

terme toutes ces structures, parce que M. Souque n'arrête pas de le dire : la politique de la ville, ce n'est pas que des moyens, c'est du long terme, c'est de la confiance, c'est du réseau. Et comment voulez-vous cultiver cela quand les associations qui font un travail depuis des années, que vous avez aidées jusqu'à maintenant, je pense notamment à la Compagnie de l'Ambre ou à Fête le Mur, et qui ont vraiment des missions presque d'intérêt général, culturelles, de médiation dans les quartiers ? J'aimerais que vous y croyiez en fait, à la médiation dans les quartiers.

Le problème, c'est que vous n'y croyez pas beaucoup. Vous n'arrivez pas vraiment à conceptualiser, à en saisir l'utilité, que ce soit le fait d'aller chercher des enfants déscolarisés, de leur trouver des activités.

Vous avez pu dire dans les journaux : « oui, mais on a des politiques à peu près les mêmes sur d'autres secteurs de la ville ». Non, non et non. La multiplication des acteurs qui travaillent là-dessus, cela fait également partie du succès. Et ce travail de longue haleine, dans la continuité que vous louez de temps en temps, vous ne le faites pas au final.

Moi, je suis solidaire avec ces associations qui sont sanctionnées cette année, Fête le Mur, la Compagnie de l'Ambre, qui sont inscrites sur le territoire depuis des années, qui seront peut-être là encore après vous, et qui sont bloquées dans des missions, dans des événements, qui faisaient partie du paysage culturel des quartiers, et qui apportaient beaucoup de vivre ensemble.

La culture, le sport, l'animation, aller chercher des jeunes qui sont en déshérence, ce n'est pas pour faire joli, pour faire de la décoration, c'est mieux vivre ensemble, c'est de l'argent que l'on n'aura pas à dépenser dans la sécurité ; mais on amalgame parfois prévention et sécurité, avec vous. Et je le répète, on a vu les budgets de l'agglomération, on avait largement de quoi faire mieux.

Arrêtez de vous abriter derrière le contrat de ville, ceux qui financent un peu moins, 40 000 euros de plus de l'agglomération, c'est vraiment ridicule.

On n'est globalement pas à la hauteur. On n'est pas à la hauteur avec le contrat que l'on avait validé l'an dernier. Et cette année, plus que tout, avec le fait de punir des structures, on est encore moins à la hauteur que d'habitude. Et chaque année, je fais des remarques sur le financement des associations, mais cette année, plus que les années d'avant. Merci.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Monsieur Souque, vous vouliez intervenir.

**M. SOUQUE.**- Oui, brièvement, pour dire évidemment que je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, Monsieur Girard. D'abord, il ne s'agit pour l'instant que de la première programmation, la première tranche, et qu'il y aura une deuxième tranche ; que l'ACCM fait effectivement un effort par rapport à ce que l'on a dit. Mandy Graillon l'a très bien expliqué.

Ne pas oublier quand même le nouveau contour de nos QPV, avec des actions qui seront également menées auprès de ces populations.

Quant aux associations que vous avez citées, je vous signale quand même que concernant la Compagnie de l'Ambre, nous avons augmenté les

financements durant les deux années passées, mais que cette année, nous avons effectivement plus de 156 projets qui étaient proposés.

Nous en avons sélectionné 115 pour rester dans l'enveloppe budgétaire, bien évidemment. Chaque année, nous devons faire des choix. Les choix de 2025 ne sont pas ceux de 2024, et ne seront pas forcément ceux de 2026. Cela évolue effectivement.

En revanche, au niveau de la culture, je vous signale quand même que l'on finance beaucoup d'actions dans le domaine de la culture, pour un montant d'à peu près 100 000 euros. Et encore, il y a plein de connotations culturelles dans des actions qui sont menées par des partenaires et qui ne sont pas forcément cataloguées dans des porteurs culturels. Je pense par exemple au Comité de la Féria, qui pour la deuxième année, aura un projet, les Journées taurines de Barriol, que nous finançons également à hauteur de 10 000 euros, qui est un magnifique projet sur le quartier de Barriol, qui mobilise beaucoup la population « barriolaise », mais aussi – et c'est ce que nous recherchons – il y a les Arlésiens qui viennent à Barriol pour participer à ces journées. Ce sont de très beaux projets.

Nous avons donc encore plein d'idées quant à l'accompagnement des enfants, à l'accompagnement scolaire ; on finance également l'accompagnement scolaire de nos enfants, mais c'est aussi les accueillir dans des lieux propices, adaptés à cet accompagnement scolaire.

Et l'accompagnement scolaire, jusqu'à présent, était parfois fait dans des lieux qui étaient un peu délaissés, parfois sordides, et là, nous allons proposer de nouveaux locaux pour ces accompagnements scolaires. Je pense en particulier au Trébon dans le nouveau centre intergénérationnel des Alpilles. Là encore, cela fait partie de la qualité de l'accompagnement de nos enfants de ces quartiers.

**M. le PRÉSIDENT.**- Monsieur Rafai, vous voulez prendre la parole.

**M. RAFAÏ.**- Oui, ce programme politique de la ville, je le dis régulièrement, mais ce n'est pas le fait de ce programme, c'est la politique de la ville en général, dans les quartiers QPV. On avait toujours imaginé, en tout cas, l'idée, c'était de dire, qu'il y a le droit commun qui agit d'abord. Je crois que les mairies le font comme elles peuvent, avec des budgets contraints, et la ville vient rattraper le retard potentiel.

Je crois qu'aujourd'hui, il faut balayer ce programme. En tout cas, qu'est-ce qui relève du droit commun naturel dans les compétences des mairies et ce qui relève réellement de l'appui de la politique de la ville ? Cet exercice doit se faire, ce n'est pas d'aujourd'hui. Je le rappelle, je le répète, ce n'est pas d'aujourd'hui. Je parle de la politique de la ville en général. Et du coup, même si l'on a besoin de cet argent pour les quartiers QPV, cela signifie que les quartiers QPV, on a cette image qu'ils n'ont le droit qu'aux financements politiques de la ville, comme si le droit commun, alors qu'il existe, je pense, il faudrait qu'on le valorise un peu plus, pour une égalité territoriale, une égalité républicaine.

Je crois que le bon contrat de ville est de protéger la ville. C'est bien de rappeler, et vous l'avez rappelé, Madame Graillon, que le département participe, que l'État participe ; ce sont des cofinancements. C'est bien d'avoir ajouté la participation des bailleurs sociaux que l'on n'avait pas avant. À l'ancienne mandature, on n'avait pas la participation des bailleurs.

Il faudra peut-être un jour élargir, mais je maintiens l'image des QPV, politique de la ville, contrat de ville.

Moi, j'ai eu dans l'ancienne majorité, je vous prends un exemple, des rencontres de la photo, qui sont venu me dire : on va faire une exposition à Barriol, il nous faut 10 000 euros. J'ai dit : vous avez déjà la subvention de la ville, vous pouvez très bien faire une exposition à Barriol, vous n'avez pas besoin du financement du QPV. Voilà un peu ce qui existe, et qu'il va falloir balayer petit à petit.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci pour cet éclairage, Monsieur Rafai. Madame Graillon.

**Mme GRAILLON.**- Je voudrais juste faire un complément pour rectifier les propos sur Fête le Mur. On n'a pas donné une explication fumeuse en disant que l'on menait des politiques. Pas du tout. C'est très clair. Fête le Mur a proposé plusieurs opérations. Celle qu'ils menaient habituellement sur l'insertion par le sport des jeunes, etc. est financée au même titre que les autres années. La seule action que nous ne financerons plus cette année, c'est celle qui consistait à accompagner les jeunes exclus du collège, simplement parce que nous avons recruté un agent au centre social de Barriol, à l'EPACSA, qui sera chargé de ces missions-là.

Donc pardon, mais le bon usage de l'argent public, c'est également de pouvoir mutualiser les choses. Cet agent, ce n'est pas une explication un peu globale. Non, c'est concret : cette personne sera chargée de faire le lien entre les instances de la ville qui existent et de s'occuper de ces jeunes qui seront exclus. Vous comprenez bien que l'on ne va pas financer deux fois la même chose.

Et je citerai juste toutes les actions qui, pour nous, étaient structurantes, que l'on a voulu augmenter : c'est l'AD'AP, c'est le projet VRAC, c'est la Collective... Oui, le VRAC a une augmentation de ses financements. Ce sont eux qui ont décidé de ne pas le faire, mais sur les deux autres quartiers où ils sont installés, je vous signale qu'il y a une augmentation des financements parce que nous croyons fortement à ce projet, et nous pensons que nous sommes là sur des opérations qui contribuent à un grand nombre d'habitants.

Je citerai également l'action de Arles en Prémices, qui, pour la première fois, est allée dans les quartiers que nous avons soutenus à subventionner. C'est une action culturelle. J'ai parlé de Gratte Ciel, mais je ne parlerai pas de toutes les actions culturelles, La Renverse, Croco'lire, la Compagnie Mab, Cultures du Cœur ; et bien d'autres que nous finançons dans le cadre du contrat de ville.

L'enveloppe est donc en maintien. C'est simplement qu'il faut également faire tourner les acteurs et qu'il n'y a pas tout le monde qui peut

être augmenté chaque année, en plus de nouveaux projets et en plus d'actions structurantes que nous entendons construire sur les territoires.

Contrairement à ce que vous dites, nous savons donc exactement où nous allons. Nous avons de l'ambition derrière ces projets. Nous avons des vrais partenaires, et j'aimerais également insister là-dessus, Monsieur le Maire, parce que travailler dans les quartiers et sur la politique de la ville avec M. Souque, sur les quartiers, c'est également construire des partenariats, c'est travailler ensemble, c'est se faire confiance quand il y a des projets dans lesquels nous croyons. Et c'est aussi se parler.

Et je déplore ces derniers jours de l'utilisation, j'appellerais cela ainsi, au lieu de simplement venir nous voir, nous sommes disponibles, nous sommes allés maintes fois dans les quartiers, nous avons rencontré les associations. Et quand on veut construire un vrai partenariat avec une collectivité publique, il y a également des manières de se parler, tout simplement. C'est ce que certains autres opérateurs ont fait. Et nous allons voir ensemble sur la deuxième programmation, comment nous travaillerons avec eux, mais il y a également de l'humain et de la relation de partenariat dans tout cela. Je voulais juste le préciser.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Je reviens sur ce que disait M. Rafai, avec beaucoup de justesse due à son expérience, d'ailleurs, en la matière.

Sur la Compagnie de l'Ambre, Monsieur Girard, la part et le soutien de la mairie aux associations culturelles ne changeront pas. C'est-à-dire que le soutien que nous ferons en termes de subventions pour la Compagnie de l'Ambre sera le même que l'an dernier.

Il n'y a donc aucun souci là-dessus. Il faut bien séparer les deux choses, les deux demandes et les deux formules. L'un, c'est : je soutiens au niveau de la mairie d'Arles, des associations culturelles qui portent des projets pour la municipalité et, l'autre, ce sont des appels à projets qui sont bien entendu forcément fluctuants, puisque c'est la définition des appels à projets.

Merci de ces échanges. Nous allons passer au vote.

**Ne prenant pas part au vote (1) :** Monsieur Erick SOUQUE

**Pour (31) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, TEIXIER

**Abstentions (2) :** Messieurs : KOUKAS, RAFAI

**Contre (1) :** Monsieur GIRARD

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**46 : Ressources humaines / Création emploi permanent – coordonnateur CLS-CLSM**

**Mme PONS.**- Cette délibération porte sur la création d'un emploi permanent. Dans le cadre des nécessités du service au sein de la direction aménagement et cohésion du territoire, la communauté d'agglomération ACCM souhaite créer un emploi permanent de coordonnateur du contrat local de santé et santé mentale, pour le pilotage et la coordination des différents acteurs sur le territoire d'Arles et de ACCM.

Vous avez dans la délibération les missions qui seront afférentes à ce poste, et je vous laisse les lire pour gagner un peu de temps.

**Pour (36) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

#### **47 : Ressources humaines / Création emploi permanent – chargé d'opérations aménagement urbain**

**Mme PONS.**- Il s'agit ici également d'une création d'emploi permanent. Dans le cadre des nécessités du service au sein du département aménagement et cohésion du territoire, ACCM souhaite créer un emploi permanent de chargé d'opérations aménagement urbain pour le pilotage des volets techniques et opérationnels des grands projets d'aménagement portés par la collectivité.

**Pour (36) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

#### **48 : Ressources humaines / mise à jour du tableau des effectifs**

**Mme PONS.**- Il s'agit ici de la mise à jour du tableau des effectifs. Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, afin de pouvoir prononcer les avancements de grade des agents de la communauté d'agglomération, il est nécessaire de procéder à la création des emplois suivants : neuf postes d'agents de maîtrise.

Ces emplois sont créés à temps complet. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, le tableau des emplois sera donc modifié, comme vous pouvez le voir dans la délibération.

**Pour (36)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**M. le PRÉSIDENT**.- Un grand merci pour votre participation, pour votre présence.

Merci à Mandy Graillon, merci à tous les Vice-présidents qui se sont attelés à présenter le budget primitif.

Merci aux services qui nous ont fortement épaulés en la matière.

Merci, et bonne journée à vous tous.

La séance est levée à 13h20.